



**ACTUALITÉ**

Mouvements sociaux en Europe



**MONDES UNIVERSITAIRES**

Equipex, Labex, Idex :  
tous mis à l'index



**ENTRETIEN**

Jean-Pierre Lefebvre



**CULTURE**

Opera house and  
Opera company

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 590 DÉCEMBRE 2010

# e s n e s u p

**DOSSIER**

## Souffrance au travail



# Public-privé, la confusion entretenue

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

*En cette fin d'année, les effets de la crise économique et sociale sont toujours aussi palpables. La crise systémique du capitalisme frappe plus durement une Europe et une zone euro incapables de mettre en œuvre des coopérations et des solidarités efficaces. Aussi dangereux pour l'économie que brutaux pour les populations, les plans d'austérités essaient leurs lots de purges censées rassasier la voracité des marchés financiers. Imposés sous couvert de répondre aux risques de défaut de dettes souveraines en Grèce, au Portugal, en Italie, Irlande, et Espagne, ils sévissent également dans une course folle en Angleterre, Allemagne, France. La situation est dramatique et explosive. Dans la ligne de mire des gouvernements, les déficits publics dont l'explosion est essentiellement la conséquence des soutiens massifs apportés aux secteurs bancaire et privé. En France, le projet de « réforme » de la dépendance et la loi détruisant les retraites sont intimement liés. Second marché privé au monde après celui des États-Unis, l'assurance dépendance privée en France est au centre d'enjeux financiers considérables. Au moment où les collectivités territoriales peinent à assurer l'aide sociale, les projets du gouvernement font craindre de nouveaux reculs des solidarités au profit d'assurances individuelles privées.*



Stéphane Tassel  
secrétaire général

*Aucune sphère publique n'est épargnée. L'enseignement supérieur et la recherche publics n'échappent pas à ces logiques qui entretiennent la confusion entre service public et secteur privé (CIR, PPP...). Adoptée en procédure d'urgence, la loi « Adnot » aggrave la loi LRU en permettant - entre autres - aux entreprises privées de tirer profit de la location de locaux publics. Précipité par le Grand Emprunt (Labex, Idex), le bouleversement est sans précédent. Confrontés à la destruction de leur outil de travail, aux projets de fermeture de sites ou de formations, nombre de collègues sont plongés dans un état de souffrance dont on peut redouter les effets. Pour la deuxième année consécutive et dans la plus grande opacité, les établissements sont contraints d'établir leurs budgets initiaux sur la seule base d'indications distillées au bon vouloir de la DGESIP, sans que la répartition des dotations ait été examinée au CNESER. Or, alimentée par la réalité des besoins, particulièrement criants en emplois, de moins en moins couverts par les dotations, l'expression multiforme de l'inquiétude et de la protestation de la communauté universitaire s'oppose aux discours lénifiants de la ministre. Au crépuscule de 2010, à la veille de nouvelles batailles en 2011, bonnes fêtes de fin d'année !*

## ACTUALITÉ 3

- Retraites : non la question n'est pas réglée !
- CNESER : pour un syndicalisme de **lutte et de rassemblement**
- CPU : renouvellement **du bureau**
- INRP : dissolution **imminente**
- L'austérité renforce **la crise en Europe**
- Portugal

## MÉTIER 7

- TP = TD : l'application doit être généralisée

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

## MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Voies technologiques et professionnelles : des filières menacées
- Paysage universitaire : les **exclus** du remembrement

## DOSSIER 9

### Souffrance au travail

La politique gouvernementale actuelle conduit à accroître le temps et la charge de travail de ceux qui en ont un. De plus, la souffrance au travail semble atteindre désormais de nouveaux secteurs. Son évolution sur les quinze dernières années devient alarmante.

La place du travail dans notre vie est de plus en plus importante et marque également l'ensemble de ce qui constitue le hors-travail. C'est ce phénomène qu'explorent pour nous D. Caubareille (p. 10), Yves Schwartz et Jacques Durrafourg (p. 11).

Cette souffrance peut prendre des formes multiples, jusqu'à avoir des conséquences dramatiques. Nous avons tous en mémoire les vagues de suicides du techno-centre de Renault ou de France Télécom. Mais l'éducation nationale n'est pas épargnée (Françoise Lanthéaume, p. 12), ni même l'enseignement supérieur et la recherche.



© Nicolas Larento/Fotolia.com

## MONDES UNIVERSITAIRES 17

- Classement universitaire : Valérie Pécresse **en plein délire**
- Equipex, Labex, Idex : tous mis à l'index
- En direct de **Montpellier**

## ENTRETIEN 20

- avec **Jean-Pierre Lefebvre**, professeur de littérature allemande à l'ENS

## INTERNATIONAL 22

- Palestine : du Forum mondial de l'éducation aux **coopérations universitaires**
- Royaume-Uni : **des jours sombres** pour l'enseignement supérieur

## CULTURE 23

- Claude Henri Bonnet : **Opera house and Opera company**

# Non, la question des retraites n'est pas réglée !

→ par Michelle Lauton, *secrétaire générale adjointe du SNESUP*

Contre la majorité de la population, N. Sarkozy a promulgué à marche forcée la loi sur les retraites<sup>(1)</sup>. Les dernières mobilisations montrent aussi le mécontentement sur l'emploi, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et le service public.



© DR

Des millions de personnes, soutenues par la population, ont participé aux journées de mobilisations unitaires. Personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche et étudiants y ont été de plus en plus présents. Les effets régressifs de cette loi sont patents : recul de l'âge de départ en retraite – 62 ans pour l'âge légal et 67 ans pour la fin de la décote –, allongement de la durée de cotisation et donc baisse des retraites ; aucune garantie sur la pérennité du système par répartition, alors même que le chômage (jeunes, seniors) et les départs anticipés (*cf.* Renault) augmentent. Comme le secteur privé, la fonction publique, dans un contexte de réduction d'emplois et de gel des salaires, est touchée : augmentation du taux de cotisation, suppression des validations des périodes d'auxiliaariat (ATER, contractuel...), suppression des possibilités de départ anticipé des parents de trois enfants ayant quinze ans d'ancienneté, absence de prise en compte de la durée d'études et des carrières structurellement courtes touchant en particulier les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour autant, le gouvernement a dû renoncer à supprimer le calcul sur l'indice des six derniers mois.

Seule l'abrogation de cette loi et son remplacement par une tout autre loi peut garantir des financements pérennes, améliorer notre système de retraite par répartition, instaurer le droit à la retraite dès 60 ans et sans décote.

Le gouvernement entend poursuivre ses attaques contre la protection sociale, aggraver la politique sécuritaire et persister dans son projet de démolition de l'enseignement supérieur et de la recherche... Les citoyens ne se résignent pas comme en témoignent l'« Appel pour un référendum sur la réforme des retraites » ([www.referendumretraites.org](http://www.referendumretraites.org)) – que le SNESUP appelle à signer –, les manifestations du 23 novembre ou celle des retraités à l'initiative de la FGR<sup>(2)</sup>. Ne nous laissons pas faire. Poursuivons les mobilisations. ●

(1) La loi (applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2010) exige des textes d'application et des négociations avec les organismes de retraite complémentaire (Ircantec pour les non-titulaires).

(2) Fédération générale des retraités.

## ÉPHÉMÉRIDE

### 13 JANVIER

Commission Administrative Nationale

### 17 JANVIER

Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

### 18-19 JANVIER

Conseil Délibératif Fédéral National

### 20 JANVIER

Conseil Supérieur de l'Éducation

### 29-30 JANVIER

États Généraux des Services Publics

**CONGRÈS D'ORIENTATION SNESUP**  
6-7-8 avril 2011

### 24 FÉVRIER

Parution du mensuel avec **rapport activité et motions d'orientation**

### 17 MARS

Parution mensuel additifs au **rapport d'activité et tribunes de discussion**

### 1<sup>ER</sup> AVRIL

Date limite d'arrivée des **votes par correspondance**

Date limite d'arrivée des copies des **votes des sections** avec liste d'émargement

### 6 AVRIL

Dépôt des **originaux** des votes des sections, avec les **originaux** des listes d'émargement

le snesup

**MENSUEL  
DU SYNDICAT  
NATIONAL DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR**

#### SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

**Directeur de la publication :**  
Guy Odent

#### Rédaction exécutive :

Thierry Astruc, Jean Fabbri, Gérard Lauton,  
Christophe Pébarthe, Alain Policar

**Coordination des rédactions :**  
Thierry Astruc

**Secrétariat des rédactions :**  
Latifa Rochdi

**CPPAP :** 0 111 507698 D 73

**ISSN :** 245 9663

#### Conception et réalisation :

C.A.G., Paris

#### Impression :

SIPÉ, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

#### Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03  
[contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)

Illustration de couverture : © DNYS9/istockphoto

## L'IMPORTANCE DU CNESER

# Pour un syndicalisme de lutte et de rassemblement

→ par Claudine Kahane, Bernard Roux, élus SNESUP au CNESER

À l'heure où la démocratie et la transparence sont de plus en plus systématiquement confisquées au profit d'expertises bureaucratiques à la légitimité contestable, le CNESER est une des rares instances nationales constituées majoritairement d'élus, que le gouvernement doit obligatoirement consulter sur sa politique d'enseignement supérieur et de recherche.

Selon le code de l'Éducation, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) « assure la représentation, d'une part, des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et, d'autre part, des grands intérêts nationaux, notamment éducatifs, culturels, scientifiques, économiques et sociaux » et donne son avis sur :

## 1. LA POLITIQUE PROPOSÉE PAR LES POUVOIRS PUBLICS POUR ASSURER LA COHÉSION DES FORMATIONS SUPÉRIEURES DÉPENDANT DU MINISTRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

C'est ainsi que le CNESER est sollicité tout au long de l'année pour émettre des avis sur une très large gamme de questions touchant à l'organisation des enseignements et à la réglementation des diplômes, y compris des autres ministères (par exemple, l'attribution du grade de licence ou de master à des diplômes de santé, d'art... ou la reconnaissance par l'État des diplômes délivrés par des établissements privés...).

## 2. LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DES CONTRATS D'ÉTABLISSEMENTS PLURIANNUELS

Lors des séances dites d'habilitation, qui se tiennent généralement entre mai et juillet en plus des séances « ordinaires », le CNESER examine les projets d'établissements et les offres de formation des universités. Il peut aussi avoir à se prononcer sur les structures et le fonctionnement des établissements (création ou transfert de certaines composantes, fusion d'établissements...).

## 3. LA RÉPARTITION DES DOTATIONS D'ÉQUIPEMENT ET DE FONCTIONNEMENT ENTRE LES DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS

La répartition des crédits et des emplois est normalement présentée au CNESER de décembre. Même si le désengagement de l'État dans le financement des besoins du pays en matière d'enseignement supérieur et de recherche s'exprime via l'application de modèles de

« répartition des crédits » (et non plus de « chiffrage des besoins »), tels SYMPA et le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) des universités, cette séance demeure un temps fort d'interpellation du ministre, voire du ou de la ministre de l'enseignement supérieur<sup>(1)</sup>.

Plus généralement, par ses avis et ses déclarations, le CNESER peut relayer avec efficacité les réflexions, propositions et revendications de la communauté universitaire et de ses organisations représentatives.

**La deuxième grande mission du CNESER est de statuer « en appel et en dernier ressort sur les décisions disciplinaires prises par les instances universitaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers ».**

Avec la loi LRU, son cortège de déréglementations (statuts, carrières, conditions de travail, des personnels) et ses transferts de responsabilités propices aux abus, nous assistons depuis quatre ans à une multiplication des cas de conflits et sanctions, ou d'« affaires »... Leur examen revient *in fine* à la commission disciplinaire du CNESER, dont les membres assurent ainsi une lourde tâche, tant pour la défense des personnels et étudiants que pour la préservation de l'intégrité des établissements.

## QUI SONT LES ÉLUS DU CNESER ?

Le CNESER comporte vingt-neuf représentants élus des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (dont onze PR et onze MCF et assimilés), onze représentants élus étudiants et vingt-et-un représentants du monde syndical et associatif.

▼  
Avec la loi LRU et son cortège de déréglementations, nous assistons depuis quatre ans à une multiplication des cas de conflits et sanctions  
▲

Les prochaines élections des représentants des personnels auront lieu le 22 mars 2011, au suffrage direct.

Lors de la mandature 2007-2011, le SNESUP avait seize élus sur quarante-quatre (titulaires + suppléants), moitié dans le collège A (PR et assimilés), moitié dans le collège B (MCF et assimilés), dont six siè-

geaient au CNESER disciplinaire.

**C'est dire l'importance de l'engagement de toutes les sections et de chaque syndiqué :**

- dans la préparation des listes de candidatures SNESUP, afin que celles-ci puissent refléter au mieux les équilibres disciplinaires, géographiques et de taille des établissements, et la parité hommes/femmes ;
- dans la mobilisation des électeurs, pour que les élus SNESUP soient à la fois nombreux et représentatifs de la communauté universitaire ;
- dans le dialogue permanent avec les élus au CNESER, en amont des séances, via la transmission d'informations, de propositions... et en aval, notamment par la diffusion des motions et avis votés (systématiquement mis en ligne sur le site du SNESUP), afin que le SNESUP reste porteur, au CNESER, comme dans les autres instances, d'un syndicalisme de rassemblement, de lutte et de proposition, ancré dans la réalité de nos métiers et de nos établissements. ●

(1) Le CNESER est présidé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur, du moins selon les textes ; dans la pratique, lors de la mandature 2007-2011, Valérie Pécresse n'a été présente que trois fois : à la séance inaugurale, avant la promulgation de la LRU en juillet 2007 et le 15 juillet 2009 à l'issue de l'intense mobilisation contre le décret sur le statut des E-C.

## CPU

# Renouvellement du bureau

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP

## Des enjeux non négligeables en cette période de déstructuration du paysage universitaire.

En décembre, la CPU va renouveler son bureau. Les trois présidents élus auront à faire face à une situation inédite marquée par la complète restructuration du tissu universitaire. Au lendemain d'un remaniement ministériel laissant présager le durcissement des charges contre les services publics, et à la veille de la clôture des appels d'offres liés aux « investissements d'avenir », les orientations de la CPU et du bureau qu'elle aura élu ne seront pas neutres sur l'avenir du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Depuis plus de trois ans, la communauté universitaire est en proie au profond bouleversement résultant de la mise en œuvre de la loi LRU, et plus particulièrement du passage aux « responsabilités et compétences élargies ». Les présidents d'université ont vu croître considérablement leurs prérogatives à l'intérieur de leur établissement, tout en subissant une

tutelle ministérielle toujours accrue. Une organisation bureaucratique singée sur les méthodes de management d'entreprise se substitue peu à peu aux fondements démocratiques et collégiaux des universités au détriment des formations et de la recherche. La CPU, conciliante et se situant parfois même en position de demande face à ces orientations, a trop souvent été traitée par le gouvernement comme le seul interlocuteur valable, au détriment des organisations syndicales ou d'instances telles que le CNESER. La position privilégiée qui lui est ainsi accordée ne saurait conférer à cette Conférence de personnalités que sont les Présidents et chefs d'établissements, la légitimité de représentants de la communauté universitaire. Faut-il rappeler que dans le projet initial de la loi LRU, les présidents n'étaient plus nécessairement des enseignants-chercheurs, et que d'autres projets envisageaient qu'ils puis-

sent être des hauts fonctionnaires de l'administration.

La CPU s'était félicitée, en écho aux proclamations de Valérie Pécresse, du nombre important d'universités anticipant le passage aux RCE. Avait-elle vraiment mesuré les difficultés auxquelles les établissements seraient confrontés ? Plus ou moins ouvertement, des présidents s'émeuvent aujourd'hui de situations budgétaires difficiles (gestion locale du GVT, financement de formation...), dénoncent le chantage au grand emprunt.

La CPU et son nouveau bureau auront-ils la volonté et la force, à la fois de faire entendre ces voix dissonantes, et de se présenter comme un des interlocuteurs – et non le seul – du ministère ? De toutes les manières, le SNESUP poursuivra sa recherche de discussion de fond avec la Conférence et son bureau pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche. ●

## INRP

# Dissolution imminente

→ par Marie-Claude Derouet-Besson, MCF INRP-UMR Éducation &amp; Politiques

Le décret de dissolution de l'INRP au 1<sup>er</sup> janvier 2011 est prêt : il transfère ses biens, droits et obligations – dont les contrats des personnels – à l'ENS de Lyon sauf le musée national de l'Éducation (Rouen). Les passages en CTP à l'INRP et à l'ENS, au CSE et au CNESER et la modification du Code de l'éducation sont programmés.

La création annoncée d'un Institut Français de l'Éducation (IFÉ) au sein de l'ENS escamote la dissolution. Destinée à se substituer à l'INRP dès janvier, cette structure interne est pour l'instant sans missions ni statuts autres que ceux de l'ENS. Le schéma désastreux de la délocalisation de l'INRP à Lyon s'achève : une réorganisation administrative imposée l'emporte sur la définition concertée d'un projet scientifique répondant à des missions claires.

Rien ne dit que les recrutements, en particulier d'enseignants-chercheurs, suspendus à l'INRP depuis deux ans, faute

de projet scientifique défini, pourront reprendre à l'IFÉ avec le budget prévu. Aucune garantie crédible ne protège à moyen et long termes la présence d'enseignants détachés et associés assurant à l'INRP la prise en compte des expériences sociales en éducation. Le démantèlement est avéré, le musée national de l'Éducation à Rouen et diverses composantes non lyonnaises sont en attente de leur sort. Cinq thématiques transversales sont précisées – pédagogie du supérieur, architecture de l'information, bonheur à l'école, art à l'école, éducation à la santé – laissant dans l'ombre les questions d'égalité, les didactiques, etc. Quant à la représentation des personnels, anecdotique dans le projet d'IFÉ, elle est gelée pour deux ans... Mais rassurez-vous, « l'INRP était un rassemblement d'intelligences individuelles ; l'IFÉ sera une intelligence collective au service de tous » (rapport Samarut, novembre 2010, p. 4). ●

**VIOLENCES INACCEPTABLES EN ITALIE**

Des manifestations étudiantes contre la réforme Gelmini, ministre de l'Éducation ont eu lieu cet automne partout en Italie marquées notamment par l'occupation de la Tour de Pise. Cette réforme prévoit la suppression de 130 000 emplois, dans l'éducation nationale, d'ici 2013.

Elle s'inscrit dans les plans d'austérité intolérables décidés sous la pression des marchés.

# 24 novembre 2010, grève générale au Portugal

→ par **Manuela Mendça**, responsable du secteur international de la Fédération nationale des professeurs (FENPROF).

Une protestation massive qui montre l'urgence de proposer, au niveau européen, des alternatives économiques et sociales justes.

La grève générale du 24 novembre a été le plus important arrêt syndical dans l'histoire de notre pays. Elle a eu un caractère transversal, d'une exceptionnelle dimension tant au niveau du secteur public que du secteur privé, toutes les catégories professionnelles y prenant part.

On notera une adhésion exceptionnelle du secteur des transports, avec la clôture

totale de l'activité de l'aviation civile et des ports dans le continent et dans les îles. Particulièrement élevée également a été l'adhésion à la grève dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des fonctionnaires territoriaux et au niveau de l'industrie, dans de nombreuses régions du pays.

En ce qui concerne l'éducation, de nombreux enseignants et chercheurs ont

adhéré à la grève, en manifestant une forte protestation contre l'imposition de mesures régressives (comme des réductions des salaires et des hausses d'impôts) qui au lieu de résoudre les problèmes les aggravent, en conduisant à la récession économique et à la diminution de la protection sociale.

Avec cette grève, les enseignants ont également protesté contre la forte réduction de l'investissement dans l'éducation, montrant clairement qu'un pays qui n'investit pas dans l'éducation hypothèque l'avenir.

Dans un contexte où les politiques sont de plus en plus décidées au niveau supranational, il faut renforcer l'action commune, à l'échelle européenne et au-delà, pour des politiques qui comprennent des alternatives économiques et sociales justes, fondées sur le progrès et le développement. ●



© Nmorao/Flickr

## La course à l'austérité renforce la crise en Europe

→ par **Pierre Duharcourt**

Face à la profondeur de la crise systémique du capitalisme, et à l'incapacité de l'Union européenne à proposer des remèdes structurels, les luttes sociales ont pour enjeu une autre politique économique et sociale dans chacun des pays et pour l'Europe.

À en croire les « experts », la crise européenne et en particulier de la zone euro tiendrait essentiellement à l'impéritie de certains « mauvais élèves » : ceux qu'on dénigrait sous l'appellation – par un mauvais jeu de mots – de PIGS (Portugal, Italie, Espagne, Grèce), et maintenant – avec la crise irlandaise – sous le nom de pays « périphériques ». C'est faire avec impudeur l'impasse sur la crise systémique du capitalisme, sa profondeur, et le fait que l'incapacité de l'Union européenne à proposer des remèdes structurels et à mettre en œuvre des coopérations et des solidarités efficaces y rend la situation encore pire que dans la plupart des pays développés.

Il y a peu, on évoquait « le tigre celtique du miracle », en raison d'une croissance rapide fondée sur le dumping fiscal. Les finances irlandaises comme celles de l'Espagne étaient réputées saines, avant l'éclatement de la bulle immobilière, qui encourageait l'endettement des ménages.

La première attaque – provoquée par les taux exorbitants demandés par les « marchés » pour financer les emprunts publics suite aux mauvais « rating » attribués par les agences de notation – a touché la Grèce avant l'été, après la révélation du trucage des déficits par le gouvernement conservateur sortant. Elle s'est traduite par une purge d'une rare brutalité imposée par la « communauté internationale » (FMI et UE), associée à l'annonce de « fonds de stabilité » censés garantir la solidarité entre pays de l'UE. C'est maintenant au tour de l'Irlande de bénéficier de ce genre de « soutien » (la Grande-Bretagne se joignant au « sauvetage ») avec le même prix à payer en matière de coupes budgétaires sous couvert de réduire le déficit au niveau de la barre de 3 % du PIB d'ici 2014 (mais bien sûr sans remettre en cause le taux d'imposition de 15 % d'impôt sur les bénéfices des entreprises). Le Portugal, après l'Espagne, entreprend des mesures similaires afin d'échapper à

la « sanction des marchés » et à ce type de mise sous tutelle.

Sont ainsi imposés des « remèdes » au péril du malade, en déprimant la demande intérieure et en pénalisant notamment les secteurs porteurs dans ces pays. C'est que l'objectif réel est de sauver non pas les économies, mais les banques (l'ensemble des banques européennes sont les principales créancières des États européens), sous prétexte des difficultés qu'elles auraient de financer une dette publique qui a été accrue pour dégonfler le surendettement privé. Mais c'est l'ensemble de l'économie européenne qui est ainsi frappée par la multiplication de plans d'austérité. Aussi, les luttes sociales qui prennent de l'ampleur, à l'instar de la mobilisation en France pour la défense des retraites, en Grèce, en Espagne, au Portugal, en Irlande, et y compris en Allemagne, ont-elles pour enjeu une autre politique économique et sociale dans chacun des pays et pour l'Europe. ●

# TP = TD : l'application doit être généralisée

→ par Noël Bernard, responsable du secteur Situation des Personnels

Il faut étendre le nombre des bénéficiaires de cette mesure et, transitoirement, obtenir le placement systématique des TP parmi les heures statutaires.

Peu avare en effet d'annonce, Valérie Pécresse avait inscrit « TP = TD » au nombre des cadeaux destinés à faire passer les dispositions du plan Carrières qui a déclenché en 2009 l'un des plus forts mouvements de protestation des universitaires. Cette mesure était demandée depuis longtemps par le SNESUP, le travail de préparation des TP n'étant pas jusqu'ici reconnu à sa pleine valeur.

Le décret de 2009 modifiant les statuts des enseignants-chercheurs a enfin instauré l'égalité TP = TD... à deux « détails » près : elle ne concerne que les heures statutaires, les heures complémentaires restant calculées sur TP = 2/3 TD. Et surtout, seuls certains enseignants en bénéficient : les enseignants de statut second degré (pour lesquels l'égalité TP-TD était valable déjà depuis 1993), les enseignants-chercheurs, les PAST et associés à temps plein, les doctorants contractuels. Cette inégalité de traitement, cruellement ressentie par les enseignants non titulaires, a provoqué les vives protestations du SNESUP. Le ministère reconnaît bien la nécessité de faire évoluer ce dispositif mais se retranche derrière des impératifs budgétaires pour différer l'extension à tous, et pour tous les enseignements, de cette mesure.

Un an plus tard, la situation est contrastée : un tiers des cas connus du SNESUP fait état d'une extension des bénéficiaires, au moins aux ATER et aux moniteurs. Intervenue en cours d'année, cette décision des CA a nécessité d'outrepasser l'interdiction aux ATER d'effectuer des heures complémentaires, car le recalcul sur ces nouvelles bases, effectué après travail fait, gonflait leur service, aboutissant à l'apparition d'heures complémentaires.

## SECOND DEGRÉ, NOUVELLE RECRUE

Notre camarade François Beney désormais un peu moins présent au siège, le secteur a reçu le précieux renfort de Heike Romoth. Vous pouvez la contacter au 01 44 79 96 12 ou par mail, [heike.romoth@nesup.fr](mailto:heike.romoth@nesup.fr)



Quant au calcul calendaire, le SNESUP recommande de le combattre : un service où les TP arrivent en fin d'année sera fortement sous-rémunéré

taires. Une réquisition de l'agent comptable a rendu possible cette entorse provisoire au règlement. À Grenoble 1, TP = TD a pu être étendu à tous les contractuels, seuls les vacataires n'en bénéficiant pas. Pour les heures complémentaires, l'obstacle à l'application de TP = TD réside dans une toute petite phrase de l'arrêté du 6 novembre 1989. En effet, ce dernier fixe la rémunération d'une heure complémentaire à :

« Cours : 61,05 euros ; Travaux dirigés : 40,70 euros ; Travaux pratiques : 27,13 euros ».

Il suffit donc de supprimer la 3<sup>e</sup> ligne et mentionner les TP dans la seconde.

Les établissements, en attendant, ont en général maintenu le rapport 2/3 pour les heures complémentaires. Sous l'impulsion de nos sections syndicales et de nos élus, plusieurs établissements, dont, encore une fois, Grenoble 1, ont décidé de placer au maximum les TP d'un enseignant en heures statutaires permettant de leur appliquer TP = TD : tant qu'ils font moins de 192 heures de TP (pour un enseignant-chercheur) ou 384 (pour un en-

seignant de second degré), ceci permet d'appliquer intégralement TP = TD. Ailleurs, la variété des solutions illustre l'absurdité de la situation : des établissements répartissent les TP entre les heures statutaires et complémentaires au prorata de la proportion de TP parmi les heures effectuées ; d'autres appliquent aussi un prorata, mais en pondérant, par un facteur 1,5, les heures de cours magistral ; enfin des établissements appliquent le principe calendaire, les heures étant statutaires en début d'année et complémentaires en fin d'année. Outre le sentiment d'une vaste usine à gaz, l'inégalité de traitement est flagrante. Quant au calcul calendaire, le SNESUP re-

commande de le combattre : car un service où par exemple les TP arrivent en fin d'année sera fortement sous-rémunéré.

Le SNESUP dénonce cette double injustice, et pèse pour qu'au plus vite TP = TD, s'applique pour tous et pour tous les enseignements, conformément à l'exigence de la très grande majorité des enseignants titulaires et non titulaires du supérieur.

Dans l'attente, l'action dans les établissements peut s'articuler sur quatre axes :

- Chaque calcul local de TP = TD doit être remis en question : un an après sa mise en place, il y a lieu de tirer un bilan et de rectifier le tir.
- Par son type même, ce point doit au préalable être soumis à l'avis du CTP. Si nécessaire, n'oubliez pas que sur demande de la moitié des représentants syndicaux, un point d'ordre du jour peut être imposé.

- Les établissements qui n'ont pas du tout étendu le nombre de bénéficiaires doivent reconsidérer leur position, s'inspirant des exemples positifs en la matière. Il s'agit entre autres de rendre justice aux enseignants non titulaires, jusqu'à présent largement exploités. Dans l'ensemble des établissements, l'application à l'ensemble des enseignants du supérieur doit être mise en discussion.

- S'inspirant du modèle grenoblois, obtenir pour l'instant le placement systématique des TP parmi les heures statutaires.

Des barrages de nature budgétaire seront sans doute dressés ici ou là. Il faut se battre et imposer le respect du texte et son amélioration. **TP = TD pour tous, et pour toutes les heures, y compris complémentaires ! ●**



Solution homéopathique



## La précarité concerne aussi les enseignants du « Grand établissement »

Le passage aux compétences élargies rend l'établissement responsable des conditions d'emploi de ses personnels mais aussi de la pérennisation de la précarité déjà installée par le passé. Interpellé par le SNESUP et la CGT sur les conditions d'emploi des vacataires enseignants de langues, l'établissement a réagi avec une célérité édifiante. La création cet été de 3 CDDs et d'un CDI d'enseignement imposant 612 HETD aux contractants est une réponse dangereuse pour les statuts d'enseignants titulaires et hors de proportion des véritables enjeux de résorption de la précarité. Nous dénonçons :

- une absence de transparence dans la sélection des 4 enseignants retenus qui ne correspondent en rien à une mesure de résorption de situations précaires. Environ 20 000 heures de langues sont enseignées chaque année. En 2009, l'INP employait 13 titulaires de langues (PRCE ou PRAG, 6 000 à 7 000 heures avec heures complémentaires soit 35 % des besoins). Qui assure le reste ? 46 intervenants pour un total de 13 000 heures ;
- la nature du contrat qui implique des tâches équivalentes à celles des enseignants fonctionnaires (présence devant les étudiants, ingénierie pédagogique, participation aux jurys, etc.) mais impose un service de 612 heures HETD ;
- l'alignement des salaires sur la base salariale des professeurs de 2<sup>nd</sup> cycle est légitime mais masque les retards de carrières compte tenu de l'âge moyen d'arrivée sur les postes ;
- une dérive immédiate : la généralisation de ce contrat à d'autres disciplines (déjà 1 en SHS mis en œuvre) est tout aussi inacceptable. L'économie réalisée est telle qu'elle deviendra la solution pour pallier le manque de titulaires dans toutes les disciplines.

L'absence de concertation, la précipitation ne peuvent conduire à une situation cohérente. Le SNESUP, la CGT et les personnels revendiquent :

- une égalité de service pour tous les enseignants : dans l'immédiat 384 heures pour les enseignants et 192 heures pour les enseignants-chercheurs de toutes disciplines ;
- des vacances ramenées à leur usage légal : tâches ponctuelles et non récurrentes ;
- des procédures transparentes régularisant la situation des personnels précaires ;
- des salaires qui alignent les nouveaux contrats des professeurs sur les enseignants PRCE avec prise en compte de l'ancienneté effective des vacataires ;
- un recrutement prioritaire des personnels vacataires à l'INP depuis plusieurs années.

**Les personnels ne peuvent payer par un alourdissement de leur contrat l'incapacité budgétaire de nos établissements à réaliser leurs ambitions pédagogiques.** ●

Par Frédéric Noël,  
membre de la section SNESUP



## Comment régler les problèmes de Draguignan et La Seyne-sur-Mer ?

L'IUFM Célestin Freinet a intégré l'université de Nice Sophia Antipolis en janvier 2008. Il pèse 17 % de la DGF, 8 % des enseignants-chercheurs, etc.

Malheureusement, le financement par le ministère semble ne pas suivre. Jouant avec les chiffres, le président nous apprend, en préalable à un conseil d'école, que là où un étudiant de sciences coûte 361 euros par an à l'université, un étudiant de l'IUFM coûte 1 765 euros. Il procède à la même comparaison concernant BIATOS et enseignants. La conclusion est pour lui rapide : « Il sera impossible de maintenir les potentiels enseignants et biatos sans opérer des redéploiements forts ». La suite se passe de commentaires : « On ne pourra pas maintenir l'ensemble des sites. Donc il va falloir très rapidement réfléchir à une stratégie avec l'université de Toulon pour voir comment on règle les problèmes de Draguignan et de La Seyne-sur-Mer ».

La surprise a été totale : aucun des 3 conseils n'a été consulté, ni même le CTP. À l'issue de cette déclaration tapageuse, le président Marouani est parti précipitamment pour cause de rage de dents, sans avoir l'occasion d'un échange. Que ce soit une dislocation pure et simple des IUFM (avec rattachement de centres départementaux à d'autres universités), ou une fermeture pure et simple de centres, laissant des départements vides, c'est bel et bien la formation des enseignants qui en est la victime. Mais pour cause de loi LRU et de RCE, ce n'est plus au ministère de faire le sale boulot. ●

Par Thierry Astruc, section Nice-Université  
Erwan Philippe, SNASUB



## Pau : belle victoire

Je n'avais jamais vu un tel élan de solidarité, envers une cause juste. Mobilisation de toute une communauté universitaire, du Conseil municipal, des élus, des partis, de toute une ville. L'affaire Sitti et Liouize » vient de se terminer par une « belle victoire ». Et de surcroît, dans un contexte que tout le monde connaît, Horteveux, Besson, la politique du chiffre... Ces étudiantes, nées aux Comores, ont grandi à Mayotte et étaient arrivées à Pau «sans papiers». Inscrites à l'Université, elles y menaient avec sérieux des études en géographie, jusqu'au jour où tout bascula. Le 20 janvier 2010, elles furent arrêtées comme de vulgaires délinquantes, par la PAF. Trajet classique : centre de rétention à Paris et charter. Nous réussîmes in extremis à empêcher l'expulsion. De retour à Pau, les organisations solidaires les plus impliquées, RUSF, RESF, SNESUP, LDH, MRAP, décidèrent de les cacher jusqu'à ce que le recours judiciaire aboutisse. On vit même la PAF en chasse dans les couloirs de la fac des lettres. Imagine-t-on tout ce qu'il fallu mobiliser, et le calvaire que vécurent ces deux jeunes filles, obligées d'étudier dans la clandestinité ?

À notre initiative, un appel d'« universitaires désobéisseurs » impliqua 250 enseignants. Nous fîmes une irruption fort remarquée lors de la visite de Martin Hirsch. Le préfet de combat finit par autoriser le retour à Mayotte, pour obtenir un visa long séjour en France. 6 000 euros de collecte payèrent le voyage. Sitti et Liouize sont de retour, avec un titre de séjour « étudiant français » délivré à Pau. ●

Par Jean Ortiz, membre de la section SNESUP



## L'évolution de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le périmètre des métropoles de Lyon et de Saint-Étienne

Les établissements composant le PRES<sup>1</sup> université de Lyon ont décidé d'utiliser cette structure pour répondre de manière globale et coordonnée à l'ensemble des appels d'offre liés au Grand Emprunt. Cette nouvelle fonction confirme le PRES comme un véritable acteur d'organisation du paysage universitaire à l'échelon des métropoles et de la région.

Mais le PRES se présente aussi comme l'instrument de la dérégulation prochaine et annoncée de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Premièrement, en choisissant de ne financer que quelques grands pôles universitaires en France, on reconnaît la nécessité de financements complémentaires aux dotations actuelles pour atteindre « l'excellence », tout en choisissant de n'élire que quelques privilégiés. Deuxièmement, la réponse à l'appel d'offre IDEX, structurante de l'ensemble, est conditionnée par l'objectif d'« atteindre un degré élevé d'autonomie et une gouvernance équilibrée ». L'orientation de cette nouvelle « gouvernance » signifie clairement que la LRU donne encore une trop grande place à la collégialité universitaire dans les prises de décisions, et qu'il faut y remédier. Selon Michel Lussault, président du PRES, la future structure à l'horizon 2015 sera une université fédérale, inspirée « des réflexions du rapport Aghion ».

Malgré les critiques exprimées par les trois élus au CA, il n'y a eu aucune évolution de la réflexion ni sur les critères d'excellence, ni sur les conséquences de la déstructuration future des universités. Même si des débats ont lieu, les décisions ne tiennent aucun compte des critiques formulées. La marche forcée vers les illusions du Grand Emprunt préfigure l'université fédérale future : une communauté universitaire réduite à un rôle d'exécutants d'orientations et de décisions prises dans les milieux socio-économiques et politiques. Sans doute aurons-nous alors fait un grand pas vers la nouvelle utilité sociale et la rentabilité de l'enseignement supérieur et de la recherche. ●

Michel Fodimbi, secrétaire section SNESUP, représentant élu au PRES Université de Lyon

1. L'université de Lyon est un regroupement de 19 universités, grandes écoles et instituts de Lyon et Saint-Étienne, sous la forme d'un Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

Elle compte 120 000 étudiants, 11 500 chercheurs, enseignants-chercheurs et enseignants, 5 000 doctorants, 230 laboratoires publics. Au CA, il n'y a que trois représentants élus des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs, trois élus étudiants doctorants, et trois représentants élus des membres du personnel du PRES (et non des établissements composants).





# Souffrance au travail

→ Dossier coordonné par Gisèle Jean et Thierry Astruc

La politique gouvernementale actuelle conduit à accroître le temps et la charge de travail de ceux qui en ont un. De plus, la souffrance au travail semble atteindre désormais de nouveaux secteurs. Son évolution sur les quinze dernières années devient alarmante.

La place du travail dans notre vie est de plus en plus importante et marque également l'ensemble de ce qui constitue le hors-travail. C'est ce phénomène qu'explorent pour nous D. Cau-Bareille (p. 10), Yves Schwartz et Jacques Durrafourg (p. 11).

Cette souffrance peut prendre des formes multiples, jusqu'à avoir des conséquences dramatiques. Nous avons tous en mémoire les trop nombreux suicides du techno-centre de Renault ou de France Télécom. Mais l'éducation nationale n'est pas épargnée (Françoise Lanthéaume, p. 12), ni même l'enseignement supérieur et la recherche.

Nous avons choisi de faire témoigner des personnels titulaires et non-titulaires tout au long de ce dossier, ainsi que Michel Deleau, médiateur de l'université de Rennes 2. Stress, *burn-out*, handicap ou harcèlement ne sont qu'une partie des appels au secours reçus par le secteur *Situation des personnels* ([sdp@snesup.fr](mailto:sdp@snesup.fr)). L'augmentation des injonctions gouvernementales, la multiplication des tâches annexes à nos missions, la loi LRU et le passage aux RCE sont autant de causes de la dégradation de nos conditions de travail.

Pour les personnels non titulaires, dont la proportion s'est accrue fortement, la précarité de leur statut s'ajoute à des conditions de travail très dégradées sources d'une montée inquiétante de la souffrance au travail (William Charton, p. 14).

Le rôle des syndicats apparaît essentiel (Noël Bernard, p. 15 et D. Cau-Bareille). Au côté des collègues, il nous faut construire une autre relation au travail dans nos sociétés.

# Souffrance au travail. N'y a-t-il rien à faire du point de vue syndical ?

→ par Dominique Cau-Bareille<sup>(1)</sup> chercheuse associée au Centre d'études pour l'emploi, maître de conférences à l'Institut d'études du travail de Lyon

**L'intensification globale du travail fragilise les identités professionnelles et détruit les solidarités. L'action syndicale doit viser à rendre compte du coût humain d'une telle mutation.**

Les symptômes d'un mal-être au travail, de souffrances, sont de plus en plus nombreux et perceptibles. Si aujourd'hui la presse se focalise sur les suicides à France Telecom, tous les domaines d'activité sont touchés. Ces actes ultimes, les lettres qui les ont accompagnés, mettent en cause l'évolution des conditions de travail et parfois nominativement leurs dirigeants. Que se passe-t-il pour que la souffrance soit à ce point importante, que son dépassement passe par des actes irréparables ? Comment se fait-il que le travail, qui peut être opérateur de santé, devienne destructeur ?

## Les changements dans le travail sont en cause

Restructurations et réorganisations se sont accélérées, mues par des stratégies visant à optimiser la rentabilité en rationalisant la production. Les suicides feraient-ils partie des dégâts collatéraux de ces changements imposés ?

Axés sur une amélioration de la productivité, sur la recherche d'un maximum de flexibilité pour répondre aux exigences du marché, ces changements participent à une intensification globale du travail. Les salariés sont pris dans l'urgence de tenir coûte que coûte des objectifs inatteignables. Des contraintes qui réduisent les marges de manœuvre et suppriment les moments où on peut réfléchir sur son expérience passée, s'informer des changements à venir, les anticiper et s'organiser en conséquence. Des organisations qui ne permettent plus aux salariés de penser le travail et qui tendent à monter les salariés les uns contre les autres dans la course aux chiffres plutôt que d'encourager les solidarités. Du point de vue de la qualité, les références évoluent. On ne leur demande plus de faire un « beau travail », mais de s'en tenir à « la qualité pour le marché et dans le temps du marché »

(Ph. Davezies). Ceci conduit les salariés à contourner la règle, à la transgresser à leurs risques et périls. Des tricheries qui consti-



Un cadre nécessaire, mais non suffisant

tuent des prises de risques face à une hiérarchie dont les outils de contrôle sont de plus en plus intrusifs et traquent ces ajustements. Les salariés finissent par ne plus se reconnaître dans la qualité du travail qu'ils cherchent à défendre, dans le métier qu'ils exercent. Ils vivent des dissonances cognitives insupportables posant le problème du sens du travail. Ils ont alors le sentiment d'être niés dans leurs compétences antérieures, dans leur investissement dans le travail, d'être fragilisés dans leur identité professionnelle.

## Quelle posture syndicale ?

Tout cela pose la question de la construction du changement ; les syndicats ont-ils leur place aujourd'hui dans la réflexion sur les évolutions des métiers ? Doivent-ils rester sur un positionnement de constatation, de contestation ou doivent-ils se situer dans une approche proactive et volontariste en tant qu'acteurs du changement, porteurs d'un certain point de vue sur le travail, celui des salariés ? N'ont-ils pas une place à conquérir pour participer à la mise en œuvre d'organisations responsables, qui prennent en

compte le point de vue du travail et des salariés ? Un déplacement qui pourrait consister à rendre visible l'invisible, à parler du tra-

Les salariés sont conduits à contourner la règle, à la transgresser à leurs risques et périls

vail réel tel qu'il se joue au quotidien dans le travail, en pointant les compromis, les arbitrages mutilants auxquels procèdent les salariés, à rendre compte du coût humain du travail, tant du point de vue physique, cognitif, social, psychique.

Mais tenir cette posture nécessite un travail réflexif sur des notions aussi essentielles que celles de performance, de qualité, de santé, de prévention, ne serait-ce que pour pouvoir ensuite confronter leur point de vue avec les autres acteurs de l'entreprise ayant leurs propres approches de ces concepts. Car c'est dans la confrontation des logiques d'acteurs, des représentations du travail et de ses exigences, que nous semblent pouvoir émerger des réflexions constructives pour l'avenir, pour les salariés comme pour les entreprises. Le chemin sera sans doute difficile, semé d'embûches et de résistances. ●

(1) Cau-Bareille D., (2009), *Les fins de carrière dans le secteur de l'enseignement* – Rapport de fin d'étude – Publication CREAPT/CEE - 75 p.

# Transformations contemporaines du travail et conséquences sur l'action collective

→ par Yves Schwartz, centre d'enseignement et de recherche (*Analyse Pluridisciplinaire des Situations de Travail*) et Jacques Duraffourg<sup>(1)</sup>, ergonomiste au CNAM jusqu'en 2009

**Les transformations récentes du travail compliquent l'action collective.**

**Elles accroissent, en outre, la nécessité d'une démarche ergologique qui, par définition, restitue toute sa place au travail humain.**

Au-delà de la crise du système d'exploitation de la force de travail, les années 70 inaugurent celle du travail lui-même, c'est-à-dire de la manière dont nous produisons notre existence, dont nous nous produisons en tant qu'êtres humains. Les raisons de cette rupture tiennent, pour l'essentiel, à la fin de l'homogénéité des situations de travail et des dramatiques d'activité. Dans la période antérieure, la concentration géographique des moyens de production impliquait une concentration ouvrière correspondante, de sorte que les liens noués au travail étaient stables et souvent renforcés par une proximité dans l'habitat. Le contrat de travail était au premier rang des préoccupations. Dès lors, il existait une assez bonne compréhension des critiques et visions globales : les mots d'ordre d'opposition au capital n'étaient pas déconnectés de ce que vivaient les salariés.

Le tournant des années 70 consacre plusieurs évolutions majeures parmi lesquelles on retiendra ici la diversification des situations de travail qui rassemblent des gens eux-mêmes de plus en plus diversifiés (brassage de population, gammes de qualifications, diversités des attentes ...) et l'évolution vers la « société de service ». Ce dernier point est essentiel.

Dans l'industrie, les travailleurs étaient confrontés à la matière inerte. Avec la « société de service », le problème est tout autre : ils le sont à la « matière vivante », à l'être humain. Si tant est que le terme de

révolution convienne – mais il n'y a jamais discontinuité –, on pourrait parler à ce propos d'une véritable deuxième « révolution du travail », la première étant celle qui a vu l'homme de métier décliner au profit de l'opérateur spécialisé. Le service étant souvent consommé au moment même où il est produit, cette proximité de l'homme consommateur de la valeur d'usage du travail a pour conséquence que les jugements de valeur sur le travail ne sont plus seulement ceux des pairs, mais ceux des clients engagés dans cette relation.

## Une action collective rendue plus complexe

Ces évolutions rendent le militantisme et l'action collective plus compliqués. Il devient difficile de faire passer des mots d'ordre unificateurs venant d'en haut : ils apparaissent en décalage avec les besoins et les attentes de ceux qu'ils cherchent à mobiliser. Ce caractère unificateur a-t-il encore un quelconque écho pour les travailleurs engagés dans la relation de service, c'est-à-dire confrontés à des clients ? En effet, il ne s'agit plus, comme dans le cas des objets, d'une confrontation à de multiples catégories mais d'une confrontation à l'individualité : les clients sont non

seulement tous différents, mais, de plus, les mêmes clients ne sont jamais dans le même état. Les perspectives générales et unificatrices sont de moins en moins comprises. Mis en demeure très souvent d'avoir à se débrouiller seuls au cours du travail, les salariés peinent à comprendre les relations descendantes qui caractérisent bien souvent le mode d'élaboration et de diffusion des mots d'ordre. Leur hiérarchie professionnelle est en

effet de plus en plus absente du quotidien de leur activité, soit parce qu'elle est physiquement éloignée, professionnellement inconsistante, soit volontairement absente des conditions réelles de réalisation du travail. En revanche, chargé de fixer les objectifs et de contrôler les résultats du travail sans vouloir se prononcer sur la manière de les atteindre,

l'encadrement apparaît de plus en plus volontairement aveugle aux activités individuelles et collectives qui permettent d'atteindre ces objectifs et d'obtenir ces résultats. Dans ces conditions, toute relation du haut vers le bas devient suspecte car elle tend à se réduire à l'injonction et au contrôle. C'est ainsi que l'évolution du travail et de son organisation posent de façon centrale la question de la démocratie, non seulement dans l'entreprise, mais aussi dans la société.

▼  
L'évolution du travail pose de façon centrale la question de la démocratie, non seulement dans l'entreprise, mais aussi dans la société  
▲

Résister aux pressions

## Restituer toute sa place au travail humain

Ces évolutions, qui rendent le travail de plus en plus indéchiffrable, sont sources de fragilisation individuelle (affaiblissement du sentiment d'utilité sociale, difficulté à donner valeur à son activité, voire à sa vie...). De surcroît, elles affaiblissent les dimensions collectives du travail et contaminent les milieux de vie qui permettaient aux individus de créer les cohérences nécessaires à leur constitution comme personne, être social, sujet de droit. La difficulté à situer son activité dans un système signifiant de rapports sociaux, détermine un mouvement de retrait qui peut se manifester par une régression, soit vers un ►►





© Theresa-Hinke

► individualisme flatté par le consumérisme ambiant, soit vers un communautarisme générateur d'intolérance.

Les difficultés de l'action syndicale et, plus largement, de l'action collective ont beaucoup à voir avec ces conséquences à la fois individuelles et collectives. Ignorer le travail dans les débats actuels, c'est donc prendre le risque de faire l'impasse sur le plus essentiel dans la vie des gens. C'est donc se priver des possibilités de les mobiliser.

On souhaiterait conclure sur l'importance, dans cette perspective, de la mise en œuvre de la démarche ergologique<sup>(2)</sup>. Les enjeux en sont à la fois théoriques (un autre régime de production des savoirs), politiques (construire une alternative au libéralisme) et socio-économiques (la santé, la cohésion sociale, etc.). On pourrait en termes d'objectifs les résumer en trois propositions : restituer toute sa place au travail humain actuellement sous-estimé voire ignoré par le gouvernement des hommes ; remettre l'Homme producteur de sa vie et de son humanité aux commandes de la vie économique-politique, alors qu'il est aujourd'hui récusé au nom d'un Homme dont l'horizon indépassable serait la consommation ; réhabiliter, contre un individu égoïste par essence et auto-centré, la personne comme conscience d'être au monde, sujet de droit et nœud de relations. ●

(1) Ergonome issu du laboratoire d'Alain Wisner au CNAM, il a multiplié avec génie et enthousiasme des interventions, des expertises, des enseignements sur l'analyse des situations de travail, au plus près des expériences des travailleurs. Il a formé des dizaines de jeunes, de professionnels, de militants, d'enseignants, à un regard à la fois pénétrant et généreux sur l'activité industrielle humaine. Nous lui devons beaucoup, et sa disparition en 2009 a été très douloureusement ressentie par tous ceux qui avaient ainsi tant appris de lui.

(2) L'ergologie est une démarche philosophique globale pour laquelle l'immersion dans les activités de travail a été un itinéraire d'apprentissage très fécond. Elle a une dette importante vis-à-vis d'une certaine ergonomie, dite de l'activité. Alors que les ergonomes adaptatives visent essentiellement l'élaboration de normes concernant l'homme au travail, l'ergonomie de l'activité attire notamment l'attention sur le travail réel par opposition au travail prescrit.

# Crise du métier, atteintes au travail

→ par Françoise Lantheaume, MCF université de Lyon 2

**Lors d'une enquête, l'auteure et Christophe Hérou ont mis en évidence un certain nombre de causes de la souffrance au travail des enseignants.**

Face aux difficultés professionnelles des enseignants, deux types d'explications dominent : les enseignants seraient soit incompetents, soit victimes d'une mission désormais impossible. Ces explications ignorent le travail des enseignants dans sa spécificité, ses contraintes et ses ambitions. Notre enquête dans l'enseignement secondaire a montré que c'est l'impuissance à agir, accrue par la solitude, qui fait basculer de la difficulté à la souffrance. L'enquête permet aussi de comprendre que le métier est lui-même en crise, une crise de mutation, qui peut contenir son renouvellement potentiel.

L'expérience professionnelle des enseignants est caractérisée par l'intensification du travail, par une emprise accrue de celui-ci sur la vie personnelle, par un manque de reconnaissance et une usure morale liée notamment à la pression induite par les contraintes nouvelles liées à l'évolution du public scolaire, par les injonctions contradictoires, par l'évaluation omniprésente, par une autonomie à la fois enjointe et empêchée et par la baisse de l'emploi public. Un découragement aggravé par un sentiment de disqualification sociale et professionnelle est observé. L'écart entre l'engagement de soi dans l'activité professionnelle et les résultats des élèves ou étudiants est source de déception et de doute sur le travail fait. D'autre part, la méfiance avec laquelle l'institution traite les enseignants entraîne une prise de distance protectrice au risque d'un isolement dangereux.

L'absence de collectif de travail met l'individu en première ligne pour affronter l'ampleur des changements accumulés, imposés de l'extérieur du métier. Ajuster son action et arbitrer entre les différents objectifs et critères d'évaluation de l'action est la réalité du travail au quotidien. Effectués dans la solitude, ces choix sont anxiogènes et sources d'épuisement. L'organisation du travail et l'existence de collectifs de travail soutenant l'action de chacun jouent un rôle clé. En leur sein, à partir de discussions le plus souvent

informelles sur « comment faire », des repères collectifs sont définis jour après jour ; règles actualisées du métier sur lesquelles chacun peut prendre appui pour agir, ne pas être seul et désemparé. Quand il existe, le collectif de travail aide à lutter contre l'épuisement en définissant des limites à opposer à l'élargissement des missions et à l'empilement des tâches caractérisant le métier. Ainsi sont construites des ressources et des bornes contre une emprise du travail source d'usure. Le plaisir au travail pour les enseignants consiste surtout à être utile, à avoir une pen-

sée active, créative, permettant de trouver des solutions adéquates dans la confrontation avec les surprises de l'activité. Inversement, le doute constaté sur ce qu'est bien faire son travail devient délétère quand les évaluations des personnels sont ignorantes des conditions réelles de travail et que les critères utilisés n'ont que peu de rapport avec le sens du métier.

La crise du métier se traduit par le sentiment que le métier échappe, par le doute sur ses finalités et son contenu. L'inadéquation des organisations du travail aux nouvelles attentes socio-politiques nourrit une souffrance au travail étroitement liée au sentiment d'impuissance à agir et à un manque de soutien de l'institution et de solidarité des collègues. À l'inverse, l'existence de collectifs de travail, une organisation du travail orientée par le soutien de l'activité des enseignants et la collégialité des décisions sont autant de conditions favorables à un exercice heureux du métier. On peut alors

▼  
L'existence de collectifs de travail, une organisation du travail orientée par le soutien de l'activité des enseignants et la collégialité des décisions sont autant de conditions favorables à un exercice heureux du métier  
▲



© DR

observer la construction collective de stratégies de formation sans alourdir la charge de travail et son emprise sur la vie personnelle. À l'opposé d'une attitude de plainte souvent rencontrée, les enseignants devraient être plus offensifs pour s'imposer dans le débat

sur les critères de qualité de leur travail : ni incompetents ni victimes, passer à l'offensive pour être moteurs dans les évolutions de leur métier et ne plus seulement les subir. Les enseignants-chercheurs sont concernés eux aussi par ces constats, leurs syndicats éga-

lement, car les coups portés au travail sont aussi des coups portés à ceux qui l'effectuent. ●

(1) Lantheaume F. & Hérou C. (2008). *La souffrance des enseignants. Une sociologie pragmatique du travail enseignant*. Paris, PUF.

## Pourquoi un médiateur à l'université ?

→ par Michel Deleau, Professeur émérite, Médiateur de l'Université Rennes 2

**Lors de dysfonctionnements dans une université, ou lorsqu'une situation humaine n'est pas prévue, les collègues peuvent s'adresser à un médiateur.**

**Michel Deleau nous fait part de son expérience.**

Une université qui souhaite développer la démocratie en son sein se doit d'adopter des règles claires de fonctionnement. Toutefois il ne suffit pas de disposer de ces règles. Il faut aussi s'assurer que leur mise en œuvre ne produit pas (en tout cas pas trop !) d'effets négatifs sur les membres de la communauté universitaire. Je crois résumer ainsi l'esprit qui a présidé à la création de la fonction de médiateur à l'université Rennes 2. L'université est une organisation complexe dont le fonctionnement quotidien peut engendrer des stress, des frustrations, des injustices, des discriminations, des harcèlements... pour chacun des membres de la communauté universitaire.

La fonction du médiateur est de permettre à tout membre de la communauté qui se trouve dans une situation de ce type de rencontrer un interlocuteur susceptible de la faire évoluer dans tous les cas où aucune instance interne n'est légitimée à le faire, ou bien lorsqu'il y a un dysfonctionnement. C'est dans cette perspective que l'université Rennes 2 a créé en 2008 une fonction de médiateur. Elle a opté pour les modalités suivantes : le médiateur est élu par le conseil d'administration sur proposition du président, pour un mandat de 2 ans renouvelable. Une fois élu, il bénéficie d'une indépendance vis-à-vis des instances de direction et est habilité à demander aux UFR, laboratoires ou services d'accéder à toutes les informations qu'il estime utiles pour accomplir sa tâche. En contrepartie, il rend compte chaque année au CA de l'accomplissement de sa mission sous forme d'un rapport écrit. Le rapport de fin de mandat (tous les deux ans) est rendu public.

### Le médiateur au quotidien

Au terme des deux premières années de fonctionnement, on peut esquisser un premier bilan. Au plan quantitatif, il est encore assez limité (20 saisines par année), avec davantage de saisines provenant des étudiants que des personnels. Toutes ces saisines sont examinées, mais toutes ne sont pas

fondées, en particulier chez les étudiants (les réclamations concernant strictement des notes d'examen estimées trop faibles par exemple, sont réorientées vers les responsables des enseignements).

Les saisines émanant de membres du personnel ont été en nombre limité (une dizaine), mais toutes se sont avérées pertinentes. Les plus délicates à traiter sont celles qui concernent les difficultés relatives aux relations dans l'environnement de travail pour les personnels enseignants ou les IATOS. Les saisines pour harcèlement ou diffamation en font partie, parfois associées à des conflits d'intérêts professionnels devenus aigus.

La plupart des saisines qui ont donné lieu à une action du médiateur ont trouvé leur issue dans un délai bref, de l'ordre de 2-3 semaines à partir de la mise en œuvre du dossier (la demande d'un traitement rapide des saisines figure expressément dans la mission du médiateur). On le doit

à la coopération des personnels de l'université à tous les niveaux. À cet égard, le positionnement du médiateur est donc bien compris. C'est un aspect très positif.

Toutefois la fonction du médiateur n'est pas toujours bien identifiée par les membres de

la communauté universitaire. Aussi le nombre plus faible de saisines chez les personnels ne reflète-t-il pas vraiment le nombre de personnels en situation de malaise. En effet, la fonction est récente et les personnels ont l'habitude depuis longtemps de rencontrer le médecin chargé de la santé au travail lorsqu'ils ne se sentent pas bien dans leur activité professionnelle. D'autres s'adressent au conseiller juridique. La pratique s'est donc développée d'une coopération entre médiateur, médecin du travail et conseiller juridique, de telle sorte que les personnels (comme les étudiants) puissent trouver l'appui le plus approprié à leur situation.

Si le médiateur est destiné principalement à

travailler sur des situations individuelles, sa mission le conduit à prendre connaissance de dysfonctionnements récurrents tenant à la vie de l'université. Il est alors conduit à éclairer l'université sur son fonctionnement réel et, dès lors, à lui permettre, si elle prend les bonnes déci-

sions, de générer moins de stress, d'injustices ou de frustrations. En d'autres termes, la fonction me paraît un outil utile dans la mesure où la promotion du mieux-être au travail est réellement un axe de la politique universitaire. ●

La fonction me paraît un outil utile dans la mesure où la promotion du mieux-être au travail est réellement un axe de la politique universitaire

### TÉMOIGNAGE ANONYME, PRAG DANS LE SUPÉRIEUR DEPUIS 20 ANS

Carrière sans problème jusqu'à il y a 5 ans suite à un accident engendrant un handicap moteur reconnu officiellement. Depuis, je vis un calvaire : obstructions aux aménagements matériels de mon poste sollicités par les médecins de prévention et requis également par la loi sur le handicap, interventions rectorales pour obtention de temps partiel, harcèlement moral : isolement, pressions, menaces, baisse des appréciations de ma notation annuelle, rétention d'informations et de documents administratifs essentiels, etc. Un poste adapté dans l'enseignement secondaire m'a également été refusé par la commission rectorale en dépit du décret du 27 avril 2007, art.13.

Ma santé physique et morale s'est détériorée avec trois hospitalisations supplémentaires et une dépression « réactionnelle » constatée par le service de psychopathologie du travail. Actuellement je suis toujours en congé maladie, situation bloquée, contraint d'engager une action auprès du TA.

# Souffrir en silence

→ par William Charton, responsable du secteur non-titulaires du SNESUP

**Être non-titulaire, c'est être le plus souvent dans une situation précaire. La souffrance peut alors se vivre au jour le jour, dans le silence.**

Les phénomènes de souffrance surgissent là où les rapports sociaux se dégradent, là où le travail fait moins sens, là où il y a isolement dans le travail. Les non titulaires sont donc particulièrement touchés, l'impact de la précarisation du travail étant particulièrement important. Trop souvent, ils ne peuvent attendre d'aide de leur entourage professionnel, indifférent, hostile dans un contexte de mise en concurrence entre titulaires et non-titulaires, voire lui-même en crise dans un

monde universitaire qui se dégrade. Famille et amis quant à eux ne croient absolument pas qu'on puisse être enseignant et précaire. L'isolement se renforce chaque année de plus en plus face à l'incompréhension, l'indifférence et parfois le harcèlement et c'est dans le silence que la souffrance est vécue.

Ce processus de précarisation dans lequel se situe une partie des non-titulaires est déterminant dans la déconstruction de leur santé.

Faute de défenses psychologiques efficaces, les conséquences de la fatigue accumulée, de l'usure psychique et des transformations brutales de l'organisation du travail peuvent entraîner de nombreuses formes de marginalisation ou d'exclusion, responsables de dépressions, de décompensations psychiatriques brutales, de tentatives de suicide, de troubles psychosomatiques importants, de consommation de substances à visée psychotrope, légales ou illégales, médicalisées ou non.



L'évolution actuelle des rapports sociaux et de l'organisation au sein des universités entraîne une diminution des possibilités de coopération et une fragilisation des collectifs de travail. De nombreux précaires ne sont plus en mesure de prendre la distance nécessaire pour tenter de changer avec leurs collègues cette réalité vécue comme insupportable. Faute de perspectives de transformation en lesquelles ils pourraient croire, ils sont de plus en plus vulnérables. En amont de cette souffrance, il s'agit de penser le lien de l'organisation du travail avec les atteintes à la santé mentale. ●

*[En lutte pour faire reconnaître ses droits] je me suis vu aussi supprimer mon casier et ne suis plus conviée aux réunions de rentrée ou bilan d'année depuis 2 ans. Cela montre bien la volonté de maintenir les personnes dans leur situation précaire et même si elles veulent faire valoir leurs droits, il est préférable qu'elles se taisent.*

*Une contractuelle engagée dans une procédure au tribunal administratif*

## Des universitaires en danger, un syndicat mobilisé

→ par Noël Bernard, responsable du secteur Situation des Personnels

**La montée en flèche du nombre d'appels venant de collègues victimes d'abus de pouvoir, de mauvaises conditions de travail ou de harcèlement moral coïncide avec la mise en place de la loi LRU et, plus généralement, avec la politique actuelle d'enseignement supérieur et de recherche.**

La politique gouvernementale conjugue une série de facteurs tous aggravants : Un climat de concurrence surgit à tous les niveaux par la référence constante à des classements et notations, et plus récemment la notion d'excellence distinguant certains

éléments et rejetant les autres. Rejets, suspensions, placardisations, interdictions professionnelles fleurissent partout.

La référence à la performance, comprise comme conformité à des objectifs imposés, se décline en contrats d'objectifs, primes et financements à la performance. Ce système engendre la dévalorisation collective et individuelle par la remise en cause des missions et des savoir-faire, et un sentiment de culpabilité des collègues n'ayant pas rempli les objectifs. Il en résulte un mal-être perceptible chez un grand nombre de collègues.

La gouvernance s'organise selon un schéma d'autonomie/pilotage : d'un côté chaque établissement, voire composante, est géré par un chef doté de tous les pouvoirs vis-à-

vis des personnes placées sous son autorité ; de l'autre côté, ces chefs sont eux-mêmes l'objet d'un pilotage très étroit par toute une pyramide de donneurs d'ordre, brandissant l'arme de l'étranglement financier pour imposer la conformation aveugle à



*Comme si l'on m'avait lobotomisée, je vis mon histoire de doctorante en spectatrice impuissante et en plein cauchemar, observant des événements destructeurs selon un timing précis et parfaitement calculé.*

*Une doctorante, enseignante dans le second degré*

Entre 2001 et 2010, période où j'ai « lutté » pour obtenir mes congés payés et mon intégration, mes nombreux mails restaient sans réponse, les contacts téléphoniques montraient une indifférence totale et même un certain mépris à mon égard, genre : « je ne sais pas où se trouve votre dossier », ou encore « je ne suis pas au courant de votre demande », « envoyez un mail à ma collègue ».

*Une ancienne vacataire historique*

leurs injonctions. Ce mécanisme quasi-féodal aboutit, dans la plus totale obscurité, à de fortes inégalités de traitement, une déposition des responsabilités des instances comme des individus, et un repli sur soi de collègues persuadés qu'il n'y a rien à faire. Au service de cette politique, le ministère accélère la déréglementation dans tous les domaines : multiplication des emplois précaires ; réécriture des textes pour introduire une « souplesse » ; dématérialisation des textes et actes de gestion rendant l'internet maître du jeu et instaurant l'impermanence de statuts non écrits ; remplacement de règlements nationaux par des décisions locales à peine cadrées par de vagues référentiels ou circulaires.



© DH

La recomposition des établissements, le surfinancement de quelques pôles allant de pair avec l'asphyxie des autres établissements, la disparition des IUFM, la mise en danger de disciplines entières, provoquent détresse et anxiété, et donnent plus de violence aux favoritismes ou népotismes auxquels se livrent certains dirigeants.

La lutte pour l'abrogation de la loi LRU est donc aussi une lutte pour éradiquer le fléau du harcèlement et de la souffrance au travail.

### La responsabilité de l'employeur

Les fonctionnaires sont protégés par le Statut général des fonctionnaires (loi 83-634) contre notamment la discrimination, le harcèlement moral et sexuel. Il fait obligation à la collectivité publique de protéger les fonctionnaires et les agents non titulaires, et de réparer le préjudice subi. Ce texte est un point d'appui important auquel s'ajoute la circulaire 2007-047 du 27 février 2007 sur le harcèlement moral. Elle est une aide précieuse pour les collègues harcelés et les représentants syndicaux.

Le rôle des CHS, des ACO, et surtout du médecin de prévention, souligné par cette circulaire, est primordial. Ce dernier, en particulier, doit proposer les mesures médicales adaptées.

Pour sa part, le chef d'établissement doit prendre en compte tout signalement de harcèlement, et prendre les mesures pour faire cesser le harcèlement (enquête, poursuites disciplinaires, suivi professionnel personnalisé de la victime).

Comme le précise la circulaire, dès lors que l'administration n'a pas pris de mesures alors que le harcèlement est établi, sa responsabilité peut être engagée, comme celle du ministère, même dans le cadre de l'autonomie. Le SNESUP interpelle le ministre pour exiger qu'elle accorde la protection fonctionnelle due à l'agent.

Dès lors  
que l'administration  
n'a pas pris de mesures  
alors que le harcèlement  
est établi, sa responsabilité peut  
être engagée, comme celle du  
ministère, même dans le cadre  
de l'autonomie

### Agir dans nos établissements

Dans tous les établissements, les actions de prévention et de formation doivent être mises en place. En particulier, l'installation de médecins de prévention doit être imposée dans tous les établissements.

Les sections locales du SNESUP, à l'écoute de tous les collègues victimes de harcèlement, exigeront partout que, dès son signalement, le dispositif prévu dans la circulaire soit activé sans attendre. Elles exigeront, en outre, que la protection fonctionnelle, droit essentiel des fonctionnaires, soit accordée sans exclusive ni retard par les chefs d'établissements. En cas de défaillance, le SNESUP mettra tout en œuvre pour contraindre l'établissement à assumer ses obligations.

Le harcèlement est un poison qui a des conséquences durables sur la santé des collègues. Le SNESUP assistera la victime dans sa demande de reconnaissance médicale des séquelles éventuelles. ●

J'ai l'impression de me noyer en permanence, surchargé de travail, essayant à chaque instant de faire-valoir mes droits. Dès qu'un problème se règle un tant soit peu, autre apparaît, c'est sans fin. Tout ceci dans l'isolement le plus total, les collègues titulaires ne souhaitant pas s'impliquer, et sur fond de précarité économique. A 40 ans, je suis psychologiquement et physiquement usé.

*Un enseignant contractuel en CDD*

## HARCÈLEMENT ET RÉPRESSION ANTISYNDICALE À L'ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE METZ

Depuis sa nomination en 1994, les relations entre une majorité des personnels de l'ENIM et son directeur ont régulièrement été conflictuelles. Harcèlement et répression : ouverture du courrier des enseignants dès les premiers mois, envoi de nombreuses lettres par huissier et de recommandés, ... Dans une lettre de septembre 2002, le Président du Conseil d'Administration écrivait « les pratiques de Monsieur (le Directeur) qui apparaissent maintenant (manipulations, insultes, non respect des individus...) sont inacceptables ».

Une étape a été franchie avec des actions en justice contre plusieurs membres du personnel, et depuis peu en saisissant la section disciplinaire. Le rapport de l'IGAENR de juillet 2008 note « qu'il n'est pas rare que les appréciations du Directeur sur la manière de servir de certains personnels prennent une forme polémique, mettant en cause plus les personnes que leur travail ». Il évoque une attitude qui « tend à l'évidence à mettre en difficulté l'enseignant et constitue une démarche d'humiliation », de « mépris du directeur » [...] [qui] tend bien à l'humiliation de la personne ».

Retrouver le témoignage complet ainsi que d'autres : <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5467&ptid=5&cid=2320>

*Section Snesup Enim*

**VOIES TECHNOLOGIQUES ET PROFESSIONNELLES**

**Des filières menacées** → par Michaël Huchette, MCF à Paris 12, CST<sup>1</sup> de l'IUFM de Créteil, UMR STEF

Diminutions de volumes horaires, effacement de certaines matières, effectifs accrus des groupes : l'intérêt et l'identité de ces filières sont mis en cause.

**Gérard Lauton :** *Comme formateur d'enseignants des lycées technologiques et professionnels, quel impact de la réforme du Lycée voyez-vous sur ces cycles où nombre de jeunes réussissaient ?*

**Michaël Huchette :** Dans les matières technologiques et professionnelles, les activités sur des systèmes réels de type industriel deviennent impossibles avec des tailles de groupes relevant plus du TD que du TP. On est dès lors cantonné à des activités sur des modèles réduits, voire à des simulations sur ordinateur. En outre, le STI passe de 13 à 5 spécialités avec un tronc commun moins typé et des thématiques technologiques disparaissent. Des filières industrielles<sup>2</sup> n'attirent pas les jeunes alors qu'elles ont encore de réels débouchés malgré les délocalisations. La baisse des

moyens vise aussi le Bac Pro dont la préparation passe de quatre à trois ans. Tout cela met en cause la pérennité du recrutement des enseignants dans les spécialités technologiques et professionnelles. Faute d'une politique volontariste de sauvegarde, c'est une perte de patrimoine pédagogique de pair avec celle de l'appareil industriel.

**G. L. :** *Avec moins de spécialités, moins d'heures à assurer, moins d'enseignants à recruter, comment défendre le potentiel de formation des enseignants de ces voies ?*

**M. H. :** Les concours de *Productique* sont suspendus depuis quatre ans, ceux de *Construction mécanique* sont fermés... Des enseignants de lycée technologique se retrouvent en collège. Il y a

certes un besoin de recyclage dans les spécialités où il n'y a plus de concours, mais le dispositif de formation initiale est menacé. Nous tentons de le préserver à Saint-Denis où sont rassemblées toutes ces spécialités. Avec un public en reconversion venant de l'entreprise ou en demande d'emploi, d'origine modeste, peu enclin à suivre un master « standard » pour devenir enseignant, pouvant passer le concours sans master vu son parcours antérieur. Le profil de notre master tient plus de l'ingénierie de formation dans la spécialité que de l'étude approfondie de cette dernière. ●

*Propos recueillis par Gérard Lauton*

1. Centre Scientifique et Technologique (Saint-Denis) de l'IUFM de l'Académie de Créteil.
2. Structures métalliques, Chaudronnerie, Fonderie, Soudure...

**PAYSAGE UNIVERSITAIRE**

**Les exclus du remembrement** → par Stéphane Tassel

Un processus opaque qui conduit à l'exclusion des universités de proximité, pourtant premier vecteur de démocratisation de l'enseignement supérieur.

**E**n ce moment, se joue une phase inédite de recomposition de l'enseignement supérieur et de la recherche. La recette gouvernementale est désormais éprouvée. Une première phase de complète déréglementation est suivie d'une seconde de reconstruction dont les maîtres mots sont « rationalisation et mutualisation ». Tout est fait pour en écarter la communauté universitaire. À titre d'exemple, aux 18 000 intitulés résultant des premières vagues de mise en œuvre du LMD, seules quatre mentions de licence (sciences et technologies, lettres-langues-sciences humaines et sociales, éco-gestion, santé) ont résisté aux injonctions concertées de l'AERES et de la DGESIP lors de la seconde vague d'habilitations. Combien de formations ont-elles été touchées, combien de dispositifs pédagogiques ont-ils dû être abandonnés ? Existe-t-il vraiment des collègues satisfaits ?

En pleine mutation, le paysage universitaire ne déroge pas à ce processus exté-

nuant et décourageant pour la communauté universitaire. Le développement d'un maquis de dispositifs (PRES, RTRA, Alliances...), dont l'illisibilité a été vigoureusement dénoncée par la Cour des comptes, aux finalités scientifiques éloignées des considérations ministérielles, procède de la première phase. Fortement accéléré par les appels d'offres (*Labex*, *Equipex*, *Idex*...) liés aux investissements d'avenir, le processus de remembrement est passé à la deuxième étape. Dans une atmosphère de perpétuels chantages et reculs démocratiques, nombreux sont les collègues qui s'épuisent à répondre aux appels d'offres, et doivent mettre leurs travaux en suspens.

Au motif de classements internationaux, si cette course au *label d'excellence* attise les appétits d'une minorité, elle fait naître de nouvelles résistances salutaires (Plateau de Saclay, Universités Paul Valéry, Claude Bernard...). En creux, c'est la mise en lumière des nombreux oubliés de ce processus extrêmement sélectif et



opaque : des universités de proximité, des sites délocalisés, dont l'avenir ainsi que celui de leurs personnels s'assombrit. « En même temps que nous cherchons à faire émerger des pôles universitaires à visibilité mondiale, nous souhaitons consolider les pôles universitaires de proximité » : c'est en ces termes que V. Pécresse s'est exprimée à l'Assemblée nationale. Derrière cette présentation lénifiante, se cache l'émergence de collèges universitaires cantonnés au cycle licence et déconnectés de la recherche. Il n'est pas acceptable de penser la proximité, premier vecteur de démocratisation de l'enseignement supérieur, comme un résultat d'un processus d'exclusion des premiers cycles universitaires de la richesse de l'Université. ●



# Valérie Péresse en plein délire

→ par Marc Champesme,  
responsable du secteur formations supérieures

Au mépris de tous les organismes travaillant sur le sujet, et de toutes les études déjà effectuées, la ministre a présenté au mois d'octobre un classement biaisé. Retour sur les circonstances de ce classement.

Le 15 octobre dernier, Valérie Péresse tentait une nouvelle opération de communication, en publiant un classement des universités en fonction de l'insertion professionnelle des étudiants diplômés de master en 2007. Effectuée dans la précipitation, la collecte des données ayant servi à établir ce classement a été effectuée par les universités vers la fin de l'année 2009. Au vu des résultats publiés, il apparaît clairement que d'un établissement à l'autre cette collecte s'est faite de manière très disparate, notamment du fait de taux de réponse très inégaux : pour nombre d'universités, seule une petite partie des formations de master a été concernée et des universités qui avaient déjà mis en place ce type d'enquête depuis plusieurs années ont refusé de procéder à cette interrogation supplémentaire des étudiants diplômés devant le risque de fragiliser leur propre dispositif.

Les résultats par universités et, a fortiori, le classement qui en résulte, ne fournissent aucune indication significative sur l'insertion professionnelle des étudiants de ces établissements. Mais pour V. Péresse, l'enjeu est ailleurs : dans une période où le chômage touche très durement l'ensemble de la population (9,1 % de chômeurs en 2009) et plus particulièrement la jeunesse (20,2 % de chômeurs chez les jeunes sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale), il s'agit de paraître se préoccuper de la situation et de mettre à son compte des résultats connus depuis déjà longtemps et sur lesquels son action au MESR n'a pu avoir aucune incidence.

Bien plus grave pour le service public de l'enseignement supérieur, la ministre profite de cette opération de communication pour annoncer la prise en compte prochaine du taux d'insertion professionnelle pour l'attribution des moyens aux établissements (un des engagements présidentiels de 2007) et reprend une fois de plus la rengaine maintenant bien connue : il faut, sous prétexte de professionnalisation, mettre toujours plus de stages dans toutes les formations, développer toujours plus l'apprentissage, faire entrer la culture d'entreprise



Valérie Péresse sous le feu des caméras

© DR

dans la tête des étudiants et adapter les formations aux besoins à court terme des entreprises...

Alors voilà, Nicolas 1<sup>er</sup> a dit que le financement des universités devait dépendre de « l'insertion de leurs diplômés sur le marché du travail », donc Valérie s'exécute, et peu importe que les données utilisées pour cela soient biaisées, ni même qu'une étude du CEREQ [1] ait démontré dès juin 2009 que les résultats des universités en terme d'insertion professionnelle dépendent essentiellement des caractéristiques socio-économiques locales et uniquement de manière marginale de caractéristiques propres des établissements.

Cherchant à faire croire qu'avant son arrivée aux affaires, les enquêtes d'insertion professionnelle n'existaient pas, la ministre feint d'ignorer les nombreux travaux de très grande qualité régulièrement publiés par des organismes comme l'INSEE ou le CEREQ. Pour cette enquête, même la DEPP, service statistique commun du MEN et du MESR a été mis à l'écart et a dû laisser les ser-

vices du MESR effectuer le traitement statistique. L'unique ersatz d'analyse des résultats, publié sous forme d'un entretien exclusif au Figaro Magazine, étant entièrement laissée à la ministre ! Et pourtant, les enquêtes « générations » du CEREQ [2] qui étudient de manière très approfondie et détaillée les parcours de plusieurs dizaines de milliers de jeunes sortant du système éducatif

sur de longues périodes, fournissent des informations bien plus sérieuses et riches d'enseignement que cette enquête bâclée. Dans un contexte où le gouvernement fragilise la statistique publique et l'instrumentalise au service de

la communication gouvernementale on ne peut qu'être inquiet de cette précipitation de la ministre alors que le CEREQ devait procéder au printemps 2010 à l'interrogation de sortants du système éducatif en 2007 dans le cadre de la nouvelle enquête « Génération 2007 », enquête dont les résultats devraient être publiés au début de l'année 2011. ●

Les résultats des universités en terme d'insertion professionnelle dépendent marginalement des caractéristiques propres des établissements

## BIBLIOGRAPHIE

[1] Alberto Lopez & Pierre Hallier, « Comparer les universités au regard de l'insertion professionnelle de leurs étudiants – Quelques simulations à partir des enquêtes Génération », *Net.Doc* n° 54, Juin 2009 (téléchargeable sur le site du CEREQ).

[2] Julien Calmand, Dominique Epiphane & Pierre Hallier, « De l'enseignement supérieur à l'emploi : voies rapides et chemins de traverse. Enquête " Génération 2004 " Interrogation 2007 », *NEF* n° 43, octobre 2009, (téléchargeable sur le site du CEREQ).

**BUDGET**

# Equipex, Labex, Idex : tous mis à l'index

→ par Marc Neveu, responsable du secteur Recherche

La politique du Grand Emprunt, qui implique de multiplier les appels à projets d'excellence, conduit à l'éclatement de nos universités et de nos laboratoires. Elle doit être vivement combattue.

La présentation du budget de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche par Valérie Pécresse ne résiste pas à une analyse digne de ce nom (cf. dossier du mensuel n° 589 du SNESUP<sup>1</sup>, mais aussi SNCS-HEBDO 10 n° 18<sup>2</sup> ou encore Terra Nova<sup>3</sup>).

Au lieu d'augmenter le financement récurrent de l'ensemble des laboratoires et de l'enseignement supérieur, le gouvernement concentre les moyens de la recherche sur 5 à 10 sites universitaires à visibilité internationale par le biais du Grand Emprunt et prévoit la relégation de nombreuses autres universités en Pôles Universitaires de Proximité.

Pour accélérer cette restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche, le gouvernement baisse le budget des organismes de recherche (-15% de crédits pour les laboratoires) et contraint les budgets des universités, aggravant de fait les conditions de travail et d'étude. Dès lors, beaucoup d'établissements comptent sur la « manne » Grand Emprunt qui sera de fait attribuée à un très petit nombre. Les appels à projets Equipex/Labex/Idex/IHU/IRT/SATI<sup>4</sup> se succèdent à un rythme effréné, incompatible avec une démarche

scientifique prospective sérieuse au niveau national, et aussi avec un fonctionnement démocratique normal des instances scientifiques des organismes de recherche et des universités.

Dans « le meilleur des cas », les collègues ont pu participer aux discussions liées à ces appels d'offre (conseils de laboratoire, conseils centraux). Parfois ils n'ont même pas



© Alexandre Moreau/Flickr

Son labo aurait-il été éligible ?

été informés des projets concernant leurs laboratoires.

Les rêves d'excellence (Idex), regroupant des laboratoires d'excellence (Labex) selon une gouvernance encore plus « resserrée » (c'est-à-dire avec encore moins de démocratie et de collégialité), risquent de se muer en cauchemar pour nombre de collègues.

En contraignant les appels à projet au cadre étroit de la SNRI (Stratégie nationale de

recherche et d'innovation), seuls certains champs disciplinaires susceptibles de retours sur investissements pourront bénéficier de moyens financiers sur quelques opérations, condamnant ainsi de nombreuses équipes et des pans entiers de la recherche. Les SHS sont particulièrement en danger, et le cas de Montpellier III est révélateur des difficultés rencontrées par nos collègues pour maintenir l'avenir de la pluralité des disciplines et un cadre de gouvernance et de gestion démocratique et représentatif<sup>5</sup>.

Déjà passés sous les fourches caudines de l'évaluation de l'AERES<sup>6</sup>, les candidats (A+ bien sûr) aux Labex, IHU ou IRT sont issus d'un écrémage drastique. De

ce fait, nombre d'UMR et d'EA sont exclues du jeu de dés pipés qu'est le Grand Emprunt. La logique de recomposition autour des PRES-EPCS conduit certains établissements à ne soutenir que les Labex en phase avec les Pôles de Compétitivité (à l'instar des FUI<sup>7</sup>). Cette politique du Grand Emprunt conduit à l'éclatement de nos universités, de nos laboratoires et de leurs équipes. Nous devons lutter, dans tous les lieux où nous intervenons (conseils de laboratoire, conseils centraux, conseils nationaux), pour contrer un processus dont la recherche ne sortira pas indemne. ●

1. <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5457&ptid=5&cid=3792>  
 2. [http://www.sncs.fr/article.php3?id\\_article=2585](http://www.sncs.fr/article.php3?id_article=2585)  
 3. <http://www.tnova.fr/note/budget-de-l-enseignement-sup-rieur-et-de-la-recherche-2011-une-pr-sentation-insinc-re-pour-masquer-les-promesses-non-tenues->  
 4. Equipex : équipement d'excellence – Labex : laboratoire d'excellence – Idex : initiatives d'excellence – IHU : Institut Hospitalo-Universitaire – IRT : Institut de Recherche Technologique  
 5. <http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=5458&ptid=5&cid=520>  
 6. AERES : usine à notes ! p. 6, mensuel n° 589 ou [http://www.sncs.fr/article.php3?id\\_article=2571](http://www.sncs.fr/article.php3?id_article=2571)  
 7. <http://competitivite.gouv.fr/les-appels-a-projets-de-r-d-dans-le-cadre-du-fui-fonds-unique-interministeriel/le-11e-appel-a-projets-de-r-d-714.html>

▼  
**Nombre d'UMR et d'EA  
 sont exclus  
 du jeu de dés pipés  
 qu'est le Grand Emprunt**



**MANAGEMENT**

# En direct de Montpellier

→ par Anne Fraïsse, présidente de l'université de Montpellier 3

Les initiatives d'excellence voulues et contrôlées par le pouvoir bousculent fortement la recherche de coopérations mutuellement avantageuses. La situation à Montpellier bien qu'exemplaire n'est pas unique.

*Que se passe-t-il à Montpellier entre les établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche bousculés par les orientations du gouvernement en particulier les « initiatives d'excellence » ?*

Il est assez difficile de passer d'un projet qui était celui d'un campus portant sur des bâtiments, et visant la réunion de trois universités à égalité, à un projet d'initiatives d'excellence centré sur certaines disciplines dans une optique tournée vers l'industrie et donc faussée, en particulier dans le domaine des lettres et sciences humaines.

*Ne mesure-t-on pas ainsi le caractère très fictif de l'autonomie des universités ?*

D'une certaine façon, les universités ont une forme d'autonomie de gestion au bout du compte. Dans ce cas, on voit bien un aspect très directif dans les projets puisque ce qui est un appel d'offre scientifique sert aussi à restructurer les sites, donc à avoir une vision politique

de la recherche et de l'enseignement en France. Cela met les universités, en particulier comme Montpellier 3 Paul Valéry, dans une position très compliquée. Il est difficile de ne pas s'engager dans une politique de site quand les autres établissements concernés vous expliquent que vous allez leur faire perdre des millions d'euros et en même temps c'est une vision qui n'est pas celle que nous avons de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je pense que là où il y a le plus de problèmes de ce type, c'est dans les universités de lettres et de sciences humaines mais pas seulement. La recherche fondamentale est également touchée.

*Au-delà de ce qui est présenté comme une question de gouvernance (management contre collégialité), ne s'agit-il pas plutôt de choix scientifiques eux aussi discutables ?*

De choix scientifiques certes, mais tournés

vers une rentabilité, à mon avis, à court terme. Il y a de toute façon une vision scientifique liée à un mode de gouvernance, qui imprègne un certain nombre de pays, tels que les États-Unis. Tous vont dans la même direction qui relève d'une seule forme d'internationalisation. Ce qui me gêne ce n'est pas tant que le ministère ait pour politique de soutenir la recherche appliquée et le lien avec l'industrie, nous sommes dans une compétition économique mondiale et il y a cette réalité qui existe. Mais malgré les efforts que l'on fait, que seul ce périmètre de la recherche et de l'enseignement soit pris pour sa totalité n'est pas sain. Il faut arriver à faire très clairement la différence entre un projet de type « appliqué » et la totalité de la recherche et de l'enseignement supérieur en France. Faire coïncider ces deux périmètres, c'est à mon avis, un risque extrême et là on s'engagerait sur un très mauvais chemin. ●

*Propos recueillis par Jean Fabbri*

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE**

# Dommages collatéraux

→ par Alain Pagano, responsable du secteur Service Public

Avec la réforme des collectivités territoriales, les universités devraient recevoir moins d'aides de leur part.

Chaque année, au moment du vote du budget de l'État, nous examinons le budget alloué à l'enseignement supérieur et à la recherche. Préoccupation bien légitime, mais... le financement par les collectivités territoriales a pris de plus en plus d'ampleur : régions, départements, communautés de communes, et même parfois communes, participent pleinement au financement de l'enseignement supérieur par des investissements dans l'équipement, les bâtiments, les formations, et la recherche (bourses, post-docs, financements sur projet...). Aussi est-il important de regarder l'évolution du financement en provenance des collectivités territoriales. Et justement, une question émergente est : seront-elles à même de continuer leur effort pour l'enseignement supérieur et la recherche ? La question est permise

car, avec la réforme des collectivités territoriales qui vient péniblement d'être votée par les deux chambres du Parlement malgré la contestation unanime à gauche, mais également d'une partie de la droite, les collectivités vont voir leurs compétences modifiées (suppression de la compétence générale en 2015), avec, en corollaire, l'impossibilité pour certaines d'entre elles de financer l'enseignement supérieur. En outre, les financements croisés impliquant plusieurs collectivités deviendront très compliqués. Par ailleurs, une conséquence de cette réforme sera que les capacités de financement des collectivités seront réduites, à la fois par le désengagement de l'État de ses missions, et par la réduction, de

certaines de leurs ressources fiscales (taxe professionnelle). Deux types de réactions sont à craindre : réduction des budgets concernant les « compétences non prioritaires » de chaque collectivité ou, augmentation des impôts ! Sans dire que le schéma général ira partout à la baisse des budgets, il nous faut être vigilants sur cet aspect. À titre d'exemple, la région Rhône-Alpes annonce une baisse de 10 % de son budget ESR. Le budget de l'ESR doit être regardé dans toutes ses dimensions : si l'État par des artifices a fait croire faussement à une augmentation, il est hélas presque sûr que le budget des établissements, intégrant les ressources provenant des collectivités territoriales, sera lui nettement à la baisse ! ●

Les capacités de financement des collectivités seront réduites

# Jean-Pierre Lefebvre

Professeur de littérature allemande à l'ENS de la rue d'Ulm,

Jean-Pierre Lefebvre est le remarquable traducteur de Hegel, Marx, Freud, Hölderlin, Celan... Il nous livre son regard sur des enjeux bien actuels.

**Jean Fabbri : Tu as vécu l'évolution des ENS : regroupements, délocalisations. Quels en sont les effets sur l'enseignement, la recherche ?**

**Jean-Pierre Lefebvre :** Le fil rouge des évolutions n'est pas scientifique : c'est la politique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, un lointain produit de ce qui a commencé dans les années 80 avec la réforme du doctorat, avec de nouveaux statuts pour les ENS, une redéfinition des missions. Tout cela potentialisé par le doublement des effectifs après la fusion Ulm-Sèvres. La mutation la plus significative est le déplacement des activités vers le doctorat, alors que l'ENS est censée recruter les gens entre 19 et 21 ans et les garder 4 ans, la mission des ENS étant ainsi de réaliser une transition favorable entre le système du secondaire, prolongé par les CPGE, et le système universitaire, axé sur la recherche.

La restructuration générale en départements scientifiques a modifié le contrôle administratif, désormais géré par des équipes hiérarchisées sur le modèle des universités. Ce dispositif a enterré le précédent, absolument égalitaire, dans lequel il n'existait que des agrégés préparateurs ou répétiteurs, hors de toute pression extérieure. C'est ce système antérieur qui a produit les réussites (Nobel, Fields, grands hommes divers) exhibées aujourd'hui pour légitimer l'« excellence » du système actuellement mis en place sous la pression de Bruxelles, avec son tropisme doctoral. C'est presque une imposture...

Ce mimétisme universitaire est également contradictoire avec le fait que l'ENS recrute des élèves fonctionnaires stagiaires. Et si cette évolution a marché c'est parce que beaucoup y ont trouvé leur compte : être professeur ici, gérer une équipe de recherche, un laboratoire, c'est extrêmement valorisant et assez confortable par rapport aux universités. Ils ont été littéralement séduits. Mais je ne suis pas sûr qu'Hegel appellerait ça la ruse de la Raison scientifique...

Cela étant, l'ENS a connu dans toute cette période des avancées scientifiques importantes, comme le virage de la biologie molé-



© DR

▼  
**Était-il nécessaire  
 que l'évolution de l'ENS  
 se déploie  
 dans le tropisme doctoral  
 et le mimétisme universitaire ?**  
 ▲

culaire, l'arrivée de l'informatique, la restructuration de la géologie, etc. Mais elles concernaient des laboratoires existants. Et jamais on ne s'est demandé s'il était vraiment nécessaire que l'évolution de l'ENS se déploie dans le tropisme doctoral et le mimétisme universitaire, et que par conséquent on sacrifie ou dévalorise la phase médiane de la formation.

**J. F. : Quelle analyse fais-tu des coopérations parisiennes de type PRES ?**

**J.-P. L. :** La tentation a été grande de rejoindre l'un des PRES existants : des collaborations fortes existaient déjà ici ou là depuis longtemps. Et j'espère bien qu'elles seront maintenues. Je crois que l'ENS a eu un réflexe assez juste : ne pas s'associer à une université particulière (fut-elle immense comme Paris 6), parce que justement notre

mission est d'alimenter tout le monde en étudiants bien formés. Nous sommes pour l'instant associés au Collège de France, à l'École de chimie de Paris... Rien de concret n'est encore vraiment perceptible...

**J. F. : Des collègues, des élèves indifférents ?**

**J.-P. L. :** Je ne dirais pas cela mais il est vrai que l'ENS manque de mémoire critique et de curiosité prospective. C'est aussi la mémoire politique, ou la fonction politique de la mémoire, qui est en crise, car la dimension politique de la culture scientifique de l'établissement a régressé. De plus, en décalant la finalité des études vers une sortie autre que l'agrégation, en ouvrant en quantité des spécialisations parallèles à celles des universités, en peuplant les murs d'une foule de choses diverses, on a mis en péril le principe essentiel de communauté intellectuelle.

**J. F. : Ce qui fait le cœur de l'ENS, n'est-ce pas le statut d'élève fonctionnaire ?**

**J.-P. L. :** J'espère que ce n'est pas le cœur, car ce statut, qui a une puissance d'attraction scientifique très importante à nos yeux, est très menacé par le ministère et par Bruxelles. Ils sont prêts à payer les normaux au même prix mensuel, à faire des concessions sur les années de retraite, etc. pour que la pilule soit avalée. Après, la potion changera de Ph...

**J. F. : On entend des arguments aux couleurs sociales pour détricoter cette exception.**

**J.-P. L. :** Il y a toujours eu ici une dimension sociale contradictoire. D'une part, comme dans les grandes écoles en général, la fameuse reproduction bourgeoise analysée par Bourdieu, d'autre part une minorité socialement exceptionnelle de gens que le système scolaire français a orienté vers l'ENS plutôt que vers l'univers des ingénieurs et des marchands. Il y a toujours eu ici ces deux mondes. Ces dernières années, le spectre s'est un peu décalé, vers le blanc-caviar, plutôt que vers le rouge où j'ai vécu cette donnée moi-même : tu entres ici, tu as un salaire. De famille nombreuse et

**Les élèves ici, témoins de la précarisation croissante des personnels BIATOSS, et bien dans la tradition de l'ENS... ont décidé de les aider et de faire exister la question, ils ont bloqué l'entrée de la cantine pour attirer l'attention et ils ont eu tout à fait raison. L'administration, plutôt que de régler le problème a fait venir des policiers : d'où la tension !**

modeste, je n'ai pas pu faire d'études de médecine. Mais j'ai eu une bourse de CPGE au Lycée Faidherbe à Lille : 500 F/trimestre, ça payait la pension.

**J. F. : Quel avenir pour l'ENS ?**

**J.-P. L. :** L'avenir dure longtemps et il est pour l'instant peuplé de questions. Que va produire le mimétisme universitaire ? Que va devenir le corps enseignant spécifique de l'ENS ? Faut-il mettre un frein à l'augmentation exponentielle des utilisateurs de l'ENS, dès lors que ses moyens évoluent très lentement ? Ou encore et surtout : y a-t-il un intérêt scientifique et social à prévoir dans un pays comme la France une attention particulière à la formation post-bac et pré-doctorale (notre « créneau ») ? Car la question importante est plutôt : quel avenir pour la science en France ?

**J. F. : À te suivre, les objectifs de l'ENS semblent, comme ailleurs, pilotés par la logique d'insertion professionnelle**

**J.-P. L. :** Nous formons normalement des enseignants et des chercheurs. Mais beaucoup d'étudiants regardent dans plusieurs directions à la fois, par exemple du côté des sciences politiques pour pouvoir faire ensuite des carrières dans la haute administration, passant par l'ENA ou les concours des ministères (ils sont attachés à la Fonction publique !). Quelques étudiants ici pensent même qu'ils sont là pour ça.

Or, s'il y a un intérêt pour la haute administration française à recruter des gens qui ont fait le parcours de formation à l'enseignement ou la recherche jusqu'au bout, par exemple ont passé l'agrégation dans une discipline et ensuite font l'ENA, il est désastreux qu'une catégorie, actuellement peu importante mais significative, d'étudiants rentrent ici et disent : « Je fais la prép ENA et rien d'autre ».

Cette réorientation date de la fin des années 70, lorsqu'il y a eu moins de postes à l'agrégation, et le pli a été pris.

À mes yeux, et contrairement à l'idéologie où on la confit, elle n'est pas ouverte à l'aventure de la vie : elle vise plutôt le pan-

toilage inverse immédiat : après les classes prépas, 4 ans payés à préparer l'ENA, je trouve cela inquiétant pour la conception même de l'Administration qu'elle présume, et à dire vrai scandaleux...

**J. F. : Comment vois-tu la place citoyenne des universitaires ?**

**J.-P. L. :** Il faudrait à tous les niveaux refuser la stratégie régressive des réformateurs actuels et prévenir les étudiants de ce qui les attend. L'expression de collègues dans les médias (comme Éric Fassin ou Daniel Cohen), c'est aussi de l'engagement. Ces engagements sont ponctuels, moins collectifs, mais au moment de la discussion sur la loi LRU, ils ont pu rejoindre un vrai réveil politique assez massif de l'ENS. En outre depuis quelques années, un noyau d'élèves intervient activement dans la sphère civique. Elle est minoritaire, mais c'est mieux que le silence intérieur.

Cela étant, l'engagement se manifeste aussi dans le travail intellectuel, dans la façon de le concevoir, en refusant de jouer le jeu attendu là aussi par le pouvoir et ses relais. Pour ce qui est de l'ENS, il faut surtout résister au cloisonnement en départements, aux filières et profils de carrière prématurés, œuvrer aux opérations communes.

Tout ce qui, dans le domaine des sciences humaines et sociales françaises, a conquis l'étranger, notamment en anthropologie, en histoire, en archéologie, qu'il s'agisse de Lévi-Strauss, de Leroi-Gourhan, de Vernant,

de Foucault, etc., est venu de cette soupe primitive originale que constituait et peut toujours constituer une communauté comme la nôtre.

**J. F. : Quel rôle devrait jouer ici comme ailleurs notre syndicat ?**

**J.-P. L. :** Outre le rôle, reconnu de défense, il devrait contribuer à fonder un avis public sur l'utilité sociale des ENS qui n'émanerait pas des établissements Cachan, Lyon, Ulm, mais au niveau général (y compris international) des institutions scientifiques, politiques et syndicales. Donc prendre une position

claire à la fois sur l'hypothèse d'y installer les doctorats et sur la localisation des classes préparatoires. Je plaide, quant à moi, pour l'intégration progressive des classes préparatoires dans les universités, en préser-

vant leur spécificité à l'intérieur de celles-ci par des systèmes de passerelles, d'équivalences, mais en créant des synergies plus fortes au sein d'ensembles redéfinis sur un modèle de collège universitaire, travaillant et à des rattrapages culturels et à des orientations par sélection... Ce qui a des conséquences bien sûr, pour l'université, et pour le type d'autonomie accordée au cycle L. Le syndicat pourrait développer un point de vue, dans un premier temps nuancé et problématique, mais débouchant assez rapidement sur une position univoque, sur des choix, des expériences réelles. ●

*Propos recueillis par Jean Fabbri et Latifa Rochdi*

▼  
Je suis favorable  
à l'intégration  
des classes préparatoires  
dans les universités  
▲



**PALESTINE**

# Du Forum mondial de l'éducation aux coopérations universitaires

→ par Séraphin Alava, responsable de la Palestine pour le secteur International

Dans un contexte de regain des tensions entre le peuple palestinien et l'armée israélienne d'occupation, une délégation de la FSU, comprenant un représentant du SNESUP, a participé du 28 au 31 octobre 2010 au Forum mondial de l'éducation en Palestine.

Après l'échec des négociations de paix, après le renforcement du blocus total de Gaza, pendant que se poursuit la construction d'un « mur de la honte », les Palestiniens et nos collègues acteurs de l'éducation ont été sensibles à la venue des délégations étrangères dans les villes de Ramallah, Gaza, Hébron, Haïfa. La marche de solidarité qui a ouvert le Forum a eu lieu dans un quartier de Ramallah symbolique de la lutte de ce peuple contre les expulsions et l'avancée du mur. Elle a été une démonstration de la culture de la paix et de la volonté des habitants de Ramallah de défendre leur patrie. L'éducation est un acte de résistance

joyeux et les collégiens et lycéens présents ont montré l'envie d'apprendre pour défendre les droits de l'ensemble de ce peuple. Le fait même que le Forum ait eu lieu, malgré les pressions, la multitude de contrôles, la fermeture des villes et l'interdiction pour les délégations d'entrer à Gaza en venant de la Cisjordanie, est une victoire.

À Ramallah, puis à Jéricho, notre délégation a rencontré des représentants des syndicats d'enseignants et d'étudiants : la vie syndicale est forte et les élections des représentants des étudiants dans les universités sont des moments importants de mobilisation. Le SNESUP a témoigné sa

solidarité à leurs actions au quotidien pour la paix et la défense des droits à l'éducation et a pris connaissance de leurs revendications.

Le SNESUP et la Fédération palestinienne des syndicats de professeurs et d'employés d'université (PFUPE), organisation représentative, se sont rencontrés en marge du Forum. Décidant d'un commun accord de coordonner leurs actions et d'appeler l'ensemble des collègues universitaires palestiniens et français à renforcer leurs coopérations pour faire vivre les valeurs et les principes du droit à l'éducation, ils ont rédigé une déclaration commune. ●

**FSM DE DAKAR**

Du 6 au 11 février 2011 se tiendra le Forum social mondial (FSM) de Dakar. Auparavant, du 4 et 5 février, se tiendra la deuxième édition du Forum mondial sciences et démocratie (FMSD) <http://fm-sciences.org/>. Des délégations de la FSU et du SNESUP y participeront.

**ROYAUME-UNI**

# Des jours sombres pour l'enseignement supérieur

→ par Neil Badmington, professeur de littérature anglaise et secrétaire du principal syndicat du monde universitaire (University and College Union) à l'université de Cardiff

L'enseignement supérieur au Royaume-Uni doit affronter de multiples crises qui, combinées, aboutissent à une catastrophe. La mobilisation étudiante est forte.

La crise la plus visible prend ses racines dans le Rapport Browne sur le financement de l'enseignement supérieur. Ce rapport propose de créer un marché ouvert dans le premier cycle de l'enseignement supérieur, en supprimant le plafond de 3 900 euros (3 290 £) limitant les droits à payer par les étudiants, afin de permettre aux universités de les fixer au niveau qu'elles souhaitent. Le Rapport Browne n'est pas encore intégralement mis en œuvre, mais le gouvernement a annoncé en novembre que les universités anglaises pourront demander de faire payer jusqu'à 10 650 euros de droits (9 000 £) par an à partir de 2012 ! La simple perspective de devoir contracter une dette dépassant 35 500 euros (30 000 £) placera la formation universitaire hors de portée de ceux qui viennent

de milieux aux revenus faibles. La fracture sociale est en passe de devenir un gouffre. Mais les étudiants ne sont pas les seuls qui auront à souffrir. Si le Rapport Browne est entériné, il inclut une baisse de 80 % dans les dotations actuellement accordées par l'État aux institutions. Certaines matières « prioritaires » – médecine, sciences et ingénierie, par exemple – seraient épargnées, mais les autres ne pourraient survivre que grâce aux rentrées résultant du paiement des droits. Si la philosophie, par exemple, ne peut subvenir à ses besoins, elle disparaîtra probablement. C'est le marché qui commande.

Au moment où nous devons accepter le plan Browne et la RDG (Révision générale des dépenses), on nous propose une « augmentation » des salaires de 0,4 %, alors que l'inflation s'élève à 5 %, ce qui aboutit à une réduction du pouvoir d'achat des

salaires. Pendant ce temps, notre système principal de retraite est en passe d'être transformé en un système punitif, dévalorisé, dans lequel ceux qui sont concernés pourraient perdre plus de 118 350 euros (100 000 £). Et les employeurs refusent de discuter de la sécurité de l'emploi au moment où le principal syndicat de l'enseignement supérieur (University and College Union) prédit 22 000 licenciements. Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que plus de 50 000 étudiants et membres du personnel enseignant aient participé à un défilé protestataire à Londres. Et alors même que je suis en train d'écrire, ce 24 novembre, de nombreuses universités à travers le pays, la mienne y comprise, sont occupées par des étudiants inquiets et furieux. Je partage leur colère et leurs peurs. Les jours que nous vivons sont des jours sombres. ●

La fracture sociale est en passe de devenir un gouffre

# Opera house and Opera company



→ par Claude Henri Bonnet, directeur de l'opéra de Toulon

Il existe une tradition de l'opéra en province.  
Le directeur de l'Opéra de Toulon nous en explique les rouages.



Opéra de Toulon

Nos amis anglo-saxons sont beaucoup plus précis que nous Français en distinguant clairement le nom du bâtiment et celui de l'entreprise lyrique. En effet, nos « maisons de plaisir » sont aussi des entreprises de spectacle vivant, et leur mode de gestion va de la régie directe des collectivités territoriales à l'autonomie complète des établissements publics. Tous sont des services publics subventionnés afin de rendre le prix des places accessible au plus large public. L'Opéra de Toulon, par exemple, est un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) obéissant à la fois aux règles de la comptabilité de droit public et à celles du code du travail de droit privé. Les institutions lyriques (une vingtaine en France parmi quelques centaines dans le monde) sont des « boîtes de production » qui créent et fabriquent des spectacles vivants, à l'inverse des théâtres d'accueil (10 fois plus nombreux sur notre territoire national) qui diffusent auprès de leur public le travail de compagnies extérieures, essentiellement théâtrales et chorégraphiques contemporaines, en tournées ou résidence.

Il n'existe pas que l'Opéra de Paris en France et la tradition

lyrique en province est aussi ancienne que celle qui prit naissance à Versailles en 1669 (à Toulon la 1<sup>re</sup> représentation, « Le Triomphe des Brunes » de J.-B. Lully, eut lieu le 24 juillet 1696). Les opéras en région, comme celui de Paris, produisent donc leurs spectacles seuls ou à plusieurs, coproductions nationales ou internationales. Mais si les décors, costumes et mise en scène sont partagés et repris, les artistes sont toujours différents, solistes invités cosmopolites, orchestre, chœur, ballet. Ces trois derniers sont permanents, attachés à l'institution. Ainsi, malgré leur petit nombre, les opéras sont la principale ressource d'emplois artistiques permanents du spectacle vivant dans les régions.

La « compagnie Opéra de Toulon » par exemple, de taille moyenne, est constituée de 14 corps de métiers permanents : orchestre, chœurs, ballet et leurs régies,

décorateurs, costumiers, accessoiristes, coiffeurs-maquilleurs, machinistes, éclairagistes-sonorisateurs, billetterie, communication, accueil du public, administration et finances. Ils représentent environ 200 CDI auxquels s'ajoutent une cinquantaine de « Permittents » (nouveau vocable qualifiant les intermittents fidélisés) pour la réalisation des spectacles. La vie de l'établissement est organisée

comme une entreprise privée avec les organes sociaux comme le Comité d'Entreprise, la Délégation du Personnel, le CHSCT, la NAO et les inévitables comités de direction, de programmation, de plan-

ning (productivité) et autres... Toute l'équipe travaille dans un seul but : lever le rideau !... et pour le plus large public. Comme dans un restaurant, il y a un chef cuisinier qui compose le menu (programmation) en fonction de ses finances (budget artistique) et fais les courses (casting et équipe de réalisateurs). Ensuite, dans chaque domaine, la machine se met en route et va obéir à un calendrier très strict dont le terme est identique pour tous : la Première. Le casting et la production (budget artistique, décors, costumes) démarrent au moins deux ans avant. Ce sont ensuite et dans l'ordre, selon la nécessité de la composition des œuvres, les répétitions du Chœur, du Ballet, de l'Orchestre, des chanteurs, de la figuration et, enfin, arrive le montage du plateau (scène). La terminologie de ces séances de travail leur est propre : les musiciens de l'orchestre sont en « lec-

ture », les artistes du chœur en « leçon », les danseurs du ballet en « classe », les machinistes et éclairagistes en « montage », les chanteurs et comédiens en « mise en scène piano »... Même si chaque groupe commence séparément à répéter, après plusieurs semaines par analogie avec un entonnoir, tous vont se retrouver pour la première répétition d'ensemble, dans les décors sur la scène. Commencent alors les tutti « mises en scène orchestre » qui, après une dizaine de jours, aboutissent à la fameuse « Générale » avant la Première publique.

Cette période d'intense activité transforme un opéra en véritable ruche où tous ces corps de métiers, artistiques, techniques et administratif vont vivre la montée en puissance du processus de création du spectacle vivant. Selon les ouvrages, jusqu'à 450 personnes peuvent participer à l'aventure derrière le rideau. Et tous sont à votre service pour, nous l'espérons, votre plus grand plaisir. ●

Toute l'équipe travaille dans le seul but : lever le rideau !... et pour le plus large public

## LE PROGRAMME DE L'OPÉRA DE TOULON

29-31 décembre :

**Street Scene (Kurt WEILL)**

28-30 janvier - 1<sup>er</sup> février :

**Le Freischütz (Carl Maria Von WEBER)**

25-27 février - 2 mars :

**La rondine (Giacomo PUCCINI)**

25-27 mars :

**Linda di Chamounix (Gaetano DONIZETTI)**

19-22-24 avril :

**Didon et Enée (Henry PURCELL)**

13-15 mai :

**Les brigands (Jacques OFFENBACH)**

**Solidarité**  
Proximité  
**Confiance**  
Engagement

CASDEN Banque Populaire - 75024 Paris la Vallée cedex 12 - Société Anonyme Compositrice de Banque Populaire à capital variable  
Siret n° 384 279 03847 - RCS Nanterre - Crédit photo : Agence Images



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition  
■ Coordonnées disponibles sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)